

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE EN AFRIQUE
(IFRA)

Gestion des ressources naturelles

Les Cahiers d'Afrique de l'Est, n° 34

Nairobi, janvier – mars 2007

Les Cahiers d'Afrique de l'Est, n° 34, janvier – mars 2007

Directeur de la publication
Chief Editor

Bernard CHARLERY de la MASSELIÈRE

Rédaction
Editorial

Judie-Lynn RABAR

AVIS

Les Cahiers de l'Afrique de l'Est ont le statut de « Travaux et Documents » de l'IFRA. Les textes proposés n'ont pas été soumis à un comité de lecture et ne font pas l'objet d'un appareillage critique. L'IFRA n'est pas responsable des prises de position des auteurs. L'objectif des Cahiers est de diffuser rapidement informations sur travaux de recherche ou documents, sur lesquels le lecteur exercera son esprit critique.

NOTICE

Les Cahiers d'Afrique de l'Est have the status of IFRA Working Papers. The articles published have neither been subject to a peer review process nor been critically analysed. The opinions expressed within the articles are solely the responsibility of the authors. The aim of *Les Cahiers* is to rapidly disseminate information on research work, on which the reader may pass his own judgement.

Gestion des ressources naturelles

Contents / Sommaire

Gouvernance forestière au Kenya : le cas de la forêt du	
Maasai Mau	
	<i>par Denis Ruyschaert</i> 1
	Introduction 1
1.	Les acteurs 9
1.1.	Administration centrale et représentation locale..... 9
1.2.	Les dirigeants politiques..... 12
1.3.	Le conseil communal de Narok..... 12
1.4.	La population locale : les Maasai 14
1.5.	Les Ogiek..... 16
1.6.	Les colons : Nandi et Kipsigis de la communauté linguistique kalenjin..... 18
1.7.	Le secteur privé..... 19
1.8.	Les environnementalistes et les défenseurs des droits de l'homme 20
2.	Le Système d'action organisé durant la colonisation..... 22
2.1.	Colonisation du Maasai Mau 1997 – août 2004 23
2.2.	Emergence d'une gestion durable de la forêt du Maasai Mau (août 2004 – février 2005)..... 33
3.	La Gouvernance forestière sur le Maasai Mau 37
3.1.	Les acteurs menacés d'expulsion 38
3.2.	Les acteurs facilitant l'expulsion 40
3.3.	Le système d'action organisé émergeant 44
4.	Les caractéristiques de la gestion forestière du Maasai Mau..... 45
4.1.	Les conditions de sa mise en oeuvre..... 45
4.2.	La mise en œuvre de la gestion durable..... 48
	Conclusion 50

Relations homme / nature en milieux d'altitude : quand la durabilité est une question de survie	
<i>par Léa Sébastien</i>	57
Résumé.....	57
Abstract.....	57
1. Problématique	58
1.1. Présentation de l'objet d'étude	59
2. Pénurie d'eau sur le Kilimandjaro : une peur étouffée mais réelle.....	61
2.1. Au sein de la communauté scientifique...les chercheurs ne se mouillent pas.....	61
2.2. Au sein des administrations...on se jette à l'eau	62
2.3. Petits paysans... grands responsables ?	64
3. Les Chagga et leur village : présentation de notre échantillon	65
3.1. Les paysans Chagga.....	65
3.2. À Shimbwe.....	66
3.3. À Mweka.....	68
3.4. À Kidia.....	68
4. Relations homme – nature : je t'aime moi non plus	69
4.1. Une paysannerie en émois.....	69
4.2. Le canal d'irrigation comme plate-forme de dialogue	71
4.3. La forêt interdite	75
4.4. Un glacier qui s'efface	78
4.5. Et demain ?	80
5. Discussion.....	82
Conclusion.....	83
Références	86
Instructions aux auteurs	91
Guidelines to Contributors.....	92

Gouvernance forestière au Kenya : le cas de la forêt du Maasai Mau

Denis Ruyschaert

Introduction

Gérer durablement le patrimoine forestier au Kenya constitue une difficulté pour l'État, car la pression démographique immédiate pour l'accès à de nouvelles terres agricoles est énorme.

L'évolution du couvert forestier au Kenya est à ce jour préoccupante. Elle accuse un solde négatif permanent. De 30 % à l'arrivée des Britanniques à la fin du XIX^{ème} siècle, le couvert des forêts officiellement délimitées est réduit à 2.5 % à l'indépendance (1963) et à 1,7 %, soit 1.4 millions d'hectares, en 1995, date de la dernière évaluation officielle¹. Depuis, le couvert forestier a continué de décliner². Cette réduction s'affiche contre un objectif étatique affiché de 10 % du territoire sous couvert forestier, ce qui constituerait le minimum vital pour que le Kenya puisse assurer ses besoins en bois, en énergie et en eau.

Si la population kenyane n'était qu'un peu plus de 7 millions à l'indépendance (1963), elle s'élevait déjà à 25 millions il y a dix ans (1995) et elle a désormais dépassé les 32 millions, soit quatre fois plus en 40 ans. La projection est toujours explosive : le taux de croissance

¹ WASS, P. (1994). *Kenya's Indigenous Forests: Status, Management and Conservation*. Paris and Cambridge: IUCN Publications Services Unit.

² KENYA FOREST WORKING GROUP. (2004). *Changes in Forest Cover in Kenya's Five "Water Towers" 2000-2003*. Nairobi: Kenya Forest Working Group.
MATIRU, V. (2002). *Forest cover and forest reserves in Kenya: Policy and practice*. Nairobi: IUCN Eastern Africa Program. Forest and social perspectives in conservation, working paper No.5.

en 2003 était de 2.2 %³. Or il s'agit d'un pays pauvre⁴ où les gens vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage sur une petite échelle.

L'histoire récente montre que l'État est le jouet des pressions populistes à court terme : il octroie des terres de manière clientéliste et se refuse à gérer le bien public forestier à long terme⁵. L'exemple récent le plus frappant est certainement les 67 000 hectares de terres forestières attribuées en 2001⁶ à la veille des élections présidentielles à différents individus susceptibles de voter pour le KANU (*Kenya African National Union*), le parti alors au pouvoir. La logique implicite consistait à changer la démographie électorale dans les districts contentieux où l'opposition avait gagné en 1997 de justesse. Il s'agit en particulier des districts de Nakuru et de Narok qui sont situés au cœur de la vallée du Rift et sont adjacents au bastion de la KANU.

En décembre 2002, la majorité du président Moi perd les élections, la KANU est évincé et le président Kibaki s'appuyant sur le NARC prend office. Ce parti politique est constitué d'une coalition comprenant plusieurs partis politiques, d'anciens membres de la KANU et des figures de la société civile, comme par exemple Wangari Maathai, directrice du *Green Belt Movement* et prix Nobel de la paix 2004, qui devint Ministre assistante de l'environnement et des ressources naturelles. Un nouveau paradigme émerge ici, celui du développement

³ UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME – UNDP. (2004). *Third Kenya Human Development Report. Participatory governance for human development*. Nairobi: United Nations Development Programme.

⁴ Kenya est classé 154^{ème} pays dans le rapport du PNUD 2005 sur l'indice de développement humain.

⁵ MÉDARD, C. (1998). 'Le Kenya. Le contrat social à l'abandon', *Politique Africaines* 70 : 33–37.

⁶ Le 21 février 2001, le Ministre de l'Environnement et des ressources naturelles publie dans le journal officiel [Kenya Gazette] son intention des développer 170 000 acres (67 000 hectares) de terres forestières. Par la loi, ceci est effectif un mois plus tard.

durable⁷, avec la bonne gouvernance comme mode de gestion gouvernementale.

La gestion durable de la forêt semble être devenue une priorité nationale. C'est dans ce contexte que nous pouvons comprendre les expulsions massives sur la forêt communale du Maasai Mau gérée par le conseil communal de Narok. Les forces combinées du conseil communal et du gouvernement expulsèrent tous les colons, soit plus de 10 000 personnes entre mars et juillet 2005.

Le Maasai Mau est l'un des treize blocs⁸ du massif forestier du Mau (figure 2). Ce massif est la source de toutes les rivières de la vallée du Rift au Kenya à l'exception de l'une d'entre elles et nourrit tous les lacs s'étirant dans son lit : les lacs Victoria, Turkana, Baringo, Nakuru et Natron.

Il est d'importance cruciale pour huit zones majeures de conservation biologique (figure 3) et offre des conditions climatiques avantageuses pour les populations installées sur ses flancs fertiles. La densité y est donc forte, en particulier dans la partie Ouest et Est, où elle atteint 500 hab / km². Ainsi, plus de 3 millions de personnes dépendent directement des ressources en eau et 10 millions directement ou indirectement des productions agricoles, des ressources en eau et en bois générées dans son alentour (figure 4).

Quant au Maasai Mau proprement dit, il couvre une aire de 46 278 hectares. C'est une forêt naturelle où le cèdre et le podocarpus sont prédominants. La rivière Ewaso Nyiro prend sa source en son sein. Cette rivière irrigue en aval les zones semi-arides où vivent les communautés pastorales Maasai. Le Maasai Mau est aussi dans le bassin hydrographique de la rivière Mara qui irrigue en aval le Maasai Mara, la réserve nationale la plus visitée au Kenya.

⁷ « L'utilisation des ressources sans hypothéquer les besoins des générations futures » qui lorsqu'elle s'inscrit dans une perspective de développement infini s'annonce souvent comme le développement basé sur trois piliers interdépendants : environnementaux, sociaux et économiques.

⁸ Les treize blocs sont le Maasai Mau, South West Mau, Eastern Mau, Western Mau, Mau Narok, Southern Mau, Transmara, West Molo, Molo, Menengai, Eburu, Mount Londiani et Londiani.

Nous constatons donc que sur le Maasai Mau, l'État a fait le choix de gérer durablement son patrimoine naturel, bien que la pression démographique dans ces alentours est forte.

Mais, cette gestion durable qui émerge a-t-elle les caractéristiques de la « *bonne gouvernance* », soit « *un nouveau style de gouvernement caractérisé par la coopération multi niveaux, des partenariats public-privé, et des forums de discussion ouverts à la participation* »⁹ ? Dans sa conception plus englobante, c'est la « *participation à la fois du pouvoir politique institué et de la société civile, une hypothèse qui valorise le rôle des acteurs privés, à but lucratif, et organisations non gouvernementales de toute sorte* »¹⁰.

En d'autres termes, la question se pose : la forme de gouvernement qui s'installe sur la forêt du Maasai Mau a-t-elle les attributs de la bonne gouvernance ? En particulier :

- 1) L'information existe-t-elle et est-elle rendue disponible de manière transparente ?
- 2) La participation des acteurs est-elle réelle et inclusive ?
- 3) L'ensemble des acteurs s'accordent-ils sur la nécessité de gérer durablement la forêt ?

Il est en effet légitime de se poser la question si des acteurs aussi distincts que sont l'administration, les dirigeants politiques, le conseil communal, la population locale, les Ogieks, les colons, le secteur privé, les organisations humanitaires et environnementales peuvent tous s'accorder sur l'établissement d'un plan de gestion.

En lien direct avec la gouvernance, il faut souligner l'importance de la « participation » : « *l'engagement possible de manière fluide et continue du public au projet commun* »,¹¹ soit la participation à la négociation de la décision et à sa mise en œuvre. Les décisions sont ici négociées et ne sont plus des « ordres » du gouvernement. Mais, pour que les différentes parties prenantes puissent participer de manière effective, la

⁹ GAUDIN, J-P. (2004). *L'Action publique - Sociologie et politique*. Paris : Presses de Sciences Po/Dalloz.

¹⁰ *op. cit.*

¹¹ DEFARGES, P.M. (2003). *La Gouvernance*. Paris: Presses Universitaires de France.

« transparence » est nécessaire¹². « Dans ce système de modernité démocratique, être informé, complètement et en principe objectivement est un droit fondamental »¹³. C'est en soit une contradiction de cette nouvelle forme de gouvernement : l'information, c'est du pouvoir. Comment donc concevoir sa redistribution libre et totale à tous les acteurs ?

Pour une participation effective des acteurs dans cette nouvelle forme de fonctionnement gouvernemental, il faut aussi de nouveaux « instruments » de l'action publique, qui vont contraindre les acteurs et déterminer en partie quelles ressources ils pourront utiliser. Le « catalogue minimal de ces instruments [est] législatif et réglementaire, économique et fiscal, conventionnel et incitatif, informatif et communicationnel »¹⁴.

Enfin, il faut aussi souligner l'importance des « médiateurs de référentiels ». Ce « sont des acteurs centraux des politiques, car ils sont au centre de l'élaboration de la discussion et de la diffusion des référentiels sectoriels à travers des controverses et du débat »¹⁵. Dans le contexte kenyan, ils jouent un rôle primordial dans la stabilisation et la divulgation d'une rhétorique.

¹² *op. cit.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ LASCOUMES, P. et LE GALÈS, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Sciences Po.

¹⁵ JOBET, B. et NULER, P. (1987). *L'état en action*. Paris: Presse Universitaire de France.

Figure 1 : Carte du Kenya situant le massif forestier du Mau

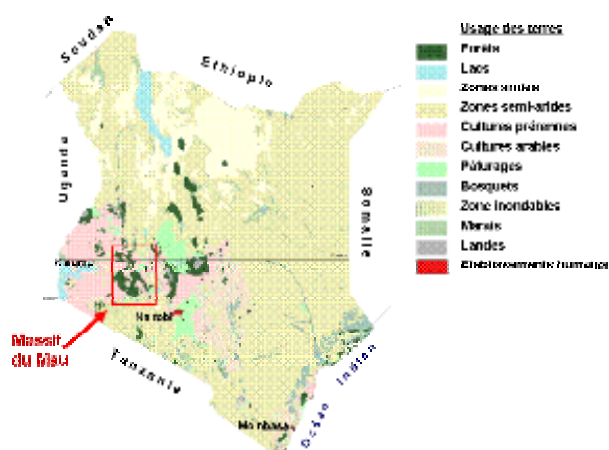
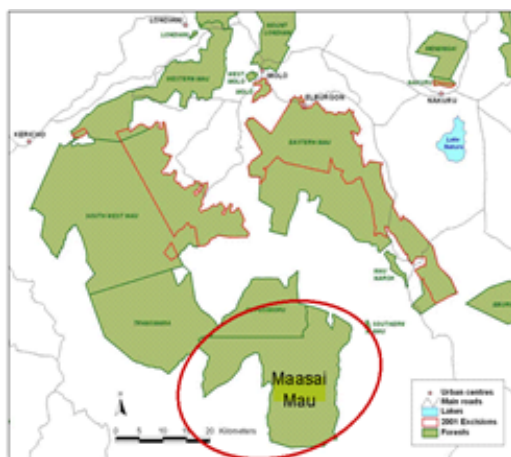


Figure 2 : Carte du massif forestier du Mau localisant le Maasai Mau¹⁶



¹⁶ UNEP, KWS et KFWG (2005). *Mau complex under siege—Continuous destruction of Kenya's largest forest*. Nairobi : United Nations Environment Programme.

Figure 3 : Carte des aires naturelles protégées qui dépendent du massif forestier du Mau¹⁷

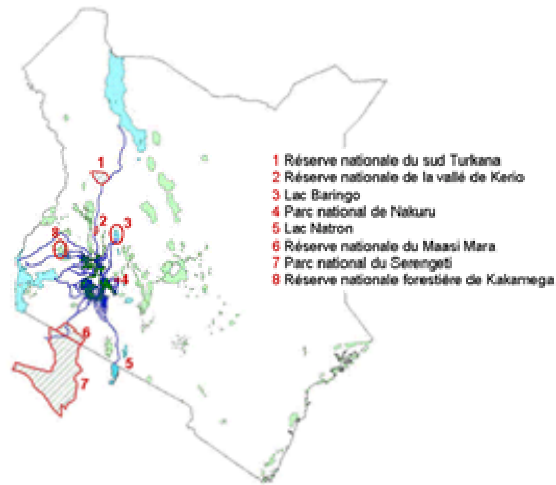
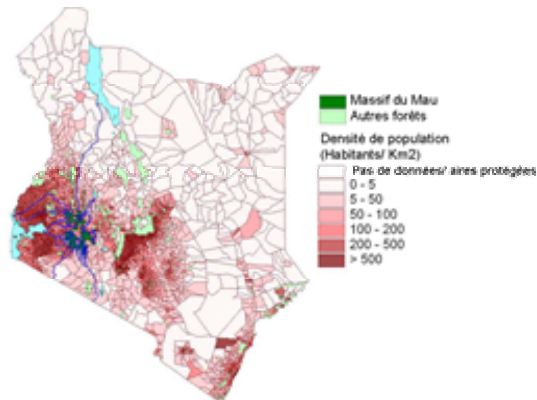


Figure 4 : Carte de la densité de la population au Kenya¹⁸



¹⁷ UNEP, KWS et KFWG (2005).

¹⁸ *Ibid.*

Afin d'explorer les caractéristiques de la gouvernance sur la forêt communale du Maasai Mau, notre étude s'inscrit dans la lignée de la sociologie de l'action organisée¹⁹.

Dans cette approche, tous les acteurs forment un système d'action organisé. Chaque acteur a des contraintes propres et que lui impose le système. Il va utiliser des stratégies pour parvenir à son objectif, celui de maximiser ses gains dans la relation. Pour mettre en œuvre ces stratégies, et tenant compte des contraintes imposées par le système, chaque acteur va donc mobiliser toutes les ressources disponibles.

Si mon travail de recherche s'inscrit dans la sociologie de l'action organisée et s'intéresse à la « gouvernance », en tant que système d'action organisé et comme une nouvelle manière de gouverner, c'est avant tout parce que c'est le discours idéologique de la communauté internationale onusienne, des agences de développement en général et au Kenya en particulier. Exemple stigmatisant, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a choisi « Gouvernance²⁰ participative pour le développement humain » comme titre de son rapport annuel 2003. Il y explique que « *le manque d'une gouvernance effective, participative et bonne est l'une des principales causes du sous développement au Kenya. Corruption, gestion inefficace des ressources publiques et réticence ou échec à inclure le pauvre dans le processus de développement sont quelques manifestations de ce problème* »²¹.

La « gouvernance » est présentée dans ces univers comme la panacée, souvent décrite comme le « Meilleur des Mondes » de A. Huxley. Apparue dans le milieu des années quatre-vingt-dix, la

¹⁹ CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Editions du Seuil.

²⁰ Dans ce rapport, le PNUD définissait la « gouvernance », comme « *la gestion politique, économique et administrative des ressources publiques. Elle inclut les mécanismes, les procédures et les institutions par lesquelles les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, arbitrent leurs différences et exercent leurs droits légaux et leurs obligations.* »

²¹ UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME – UNDP. (2004). *Third Kenya Human Development Report. Participatory governance for human development*. Nairobi: United Nations Development Programme.

gouvernance s'installe dans la constellation d'idées produites par la mondialisation. « *Est-ce une mode et/ou un changement de fond ?* »²²

Comme l'indique J. Lagroye,²³ « *la gouvernance désigne des processus entre lesquels il n'est pas toujours aisé d'établir une relation logique... on est en droit de s'interroger sur la propension des tenants de la « gouvernance » à généraliser ainsi des conclusions qu'on a pu tirer de l'analyse de certaines politiques publiques. Le modèle général est pertinent dans certains secteurs, pas tous* ». Mon approche sera donc aussi une critique de la gouvernance, en démontant les mécanismes et en soulignant les limites observées.

Pour étudier si le mode de gestion qui émerge sur la forêt du Maasai Mau a les caractéristiques de la bonne gouvernance, je considérerai les acteurs indépendamment (1), puis le système d'acteurs dans son flux historique : comment la colonisation des terres forestières du Maasai Mau s'est déroulée (2), comment la prise de décision d'expulsion et sa mise en œuvre a eu lieu (3) et enfin quelles sont les caractéristiques du mode de gestion forestier émergent.

1. Les acteurs

1.1. Administration centrale et représentation locale

1.1.1. Bureau du Président, administration provinciale et sécurité intérieure

Le Secrétaire permanent de l'administration provinciale et de la sécurité intérieure dirige administrativement le bureau du Président et rapporte directement au Président. Le secrétaire permanent dirige aussi l'administration provinciale et la sécurité intérieure, soit la colonne vertébrale de l'appareil administratif kenyan. Il est divisé en trois niveaux principaux : l'État, la province et le district. Sous le district, il y a encore la division, la location et la sous-location. Il s'agit d'une organisation extrêmement hiérarchique qui contrôle et exécute toutes les actions gouvernementales dans le pays. Cette organisation quasi

²² DEFARGES, P.M. (2003). *La Gouvernance*. Paris: Presses Universitaires de France.

²³ LAGROYE, J. *et al.* (2002). *Sociologie politique*. Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz.

militaire été renforcée en 1982 au lendemain du coup d'état manqué contre le président Moi.

Dans le cas précis du district de Narok, le commissaire du district supervise huit divisions, 53 locations et 103 sous-locations. À chaque niveau, il dispose d'un employé opérationnel, soit 164 au total. Le commissaire du district dépend directement du commissaire provincial de la vallée du Rift, qui rapporte lui-même au secrétaire permanent.

Le commissaire du district de Narok représente l'État au niveau local, il est donc la seule autorité à pouvoir parler localement en son nom, et à pouvoir faire l'usage des forces de police. Ceci est vrai, sauf sur le territoire du conseil communal, où le conseil possède sa propre force de contrôle, ses « rangers ».

1.1.2. Autres ministères opérant au niveau du district

Le personnel opérationnel des autres ministères qui interviennent à ces trois niveaux, tels que le ministère de l'environnement et des ressources naturelles et le ministère des terres et de l'habitat, est sous l'autorité directe du secrétaire permanent et de ses représentants au niveau de la province et du district (figure 5).

Le département des forêts est un organisme technique et de contrôle qui dépend du ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Il est présent au niveau national, provincial et local. Au niveau du district, l'officier forestier est le responsable. Il dispose de huit personnes (une par division) et 53 gardes (un par location). L'officier forestier régule l'activité forestière sur le district : il est en charge des permis d'exploitation du bois et poursuit les personnes pratiquant des activités illégales.

Le ministère des terres et de l'habitat est représenté au niveau du district par un officier du district qui dispose d'un géomètre, d'un officier en charge de l'adjudication des terres et d'un officier qui enregistre les titres de propriété.

Pour rendre l'action possible entre les différents ministères, il y a, au niveau du district, différents comités, tous présidés par le commissaire du district. Deux nous intéressent directement :

- Le comité environnemental du district est composé du commissaire, de l'officier forestier du district, de l'officier de l'environnement du district et de l'officier de l'agriculture du district. Ce comité édicte les règlements environnementaux au niveau local. Par exemple, en avril 2004, le comité prit la décision d'interdire le transport de tout produit forestier sur le district de Narok pour un an.
- La commission du contrôle des terres est composée du commissaire et de tout le personnel encadrant du ministère des terres au niveau local. Elle est responsable de la gestion des titres fonciers. La commission de contrôle de terres du district peut subdiviser toutes les terres privées ayant déjà un titre de propriété.

1.1.3. Ewaso Ng'iro South Development Authority (ENSDA)

ENSDA est l'un des six organismes de développement régional au Kenya. Il est l'organisme de développement du bassin de la rivière Ewaso Ng'iro. Celui-ci couvre 47 000/km² et s'étend sur les districts de Narok, Kajiado et Transmara, ainsi que sur une partie des districts de Nakuru et de Nyandarua.

Le rôle d'ENSDA consiste à initier, à faciliter et à coordonner les activités de développement économique de la région. Il dépend du ministère du développement régional. Il a un statut parastatal et doit donc soulever des fonds propres pour toute activité. ENSDA emploie environ 90 personnes.

ENSDA est géré par un directeur opérationnel, ole Nkako, qui en réfère à un conseil d'administration composé de 23 membres : 13 viennent de différents ministères impliqués dans le développement (Trésor, Plan, Développement régional, Énergie, Élevage, Environnement, Eau, Sécurité intérieure) et 10 sont des leaders politiques locaux. Francis ole Nkako est aussi un leader maasai local. Il

est un transfuge du Kenya Wildlife Service (KWS). Son arrivée en mai 2003 voit la revitalisation d'ENSDA qui développe et finalise en février 2004 son plan stratégique quinquennal couvrant la période 2004–2008²⁴.

1.2. Les dirigeants politiques

Le Kenya est un régime politique parlementaire. Les parlementaires de la majorité occupent normalement les postes ministériels et contrôlent l'administration. Cependant, le président désigne les ministres à sa discrétion, parmi les parlementaires. Ainsi, lors du remaniement gouvernemental de juin 2004, le président décida de nommer deux parlementaires KANU de la vallée du Rift : John Koech, le ministre de la coopération régionale, et Kipkalya Kones, le ministre assistant aux travaux publics.

Il me faut aussi préciser la place privilégiée du cabinet de ministres. Ce bureau politique des 29 ministres fait le lien entre le président et l'administration. C'est donc là, en conclave, que les participants argumentent et prennent des décisions collégiales qui seront ensuite exécutées par l'administration. Dans ce cabinet figurent quatre personnes clés qui nous intéressent, John Michuki, le Secrétaire permanent de l'administration provinciale et de la sécurité intérieure, William ole Ntimama, le Ministre d'État pour le service public, Kalonzo Musyoka, le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles et Amos Kimunya, le Ministre des terres et de l'habitat.

1.3. Le conseil communal de Narok

Le conseil communal est un gouvernement local. Il gère le territoire communautaire des environs de Narok, dont le parc national du Maasai Mara et la forêt du Maasai Mau. Il est composé de 44 conseillers municipaux (32 sont élus directement par les habitants et 8 sont nommés par les partis politiques) qui choisissent leur président.

²⁴ ENSDA-EWASO NGIRO SOUTH RIVER BASIN DEVELOPMENT AUTHORITY. (2004). *ENSDA Strategic Plan 2004–2009*. Narok: ENSDA.

Les membres du conseil sont élus pour cinq ans, le même jour que les élections présidentielles. Le conseil communal de Narok prend toutes ses décisions de manière collégiale lors de réunions plénières, qui se terminent par des résolutions, qu'exécutent ensuite les 1200 employés.

Le conseil communal est un produit de l'histoire coloniale. Au début du vingtième siècle, pour établir des relations avec les différentes ethnies, les Britanniques facilitèrent la formalisation de gouvernements ethniques locaux. Ainsi, le conseil communal de Narok qui correspond maintenant au district de Narok s'établit sur le territoire maasai. Le conseil est donc conçu comme une structure politique et décisionnelle autonome représentative de la population locale ethnique maasai.

Les pouvoirs du conseil et ses relations avec l'État central kenyan sont régis par la loi sur les gouvernements locaux (*Local Government Act*). Cette loi ne donne ni mécanisme consultatif ou participatif avec la population locale, ni mécanisme comptable. Dans les faits, il n'y a ni plan de gestion, ni comptabilité transparente dans le conseil. L'argent est alloué de manière ad hoc par les conseillers communaux : les projets sont donc choisis avec l'aval des caciques, sinon à leur bénéfice propre, et non dans le cadre plus large du développement du district²⁵.

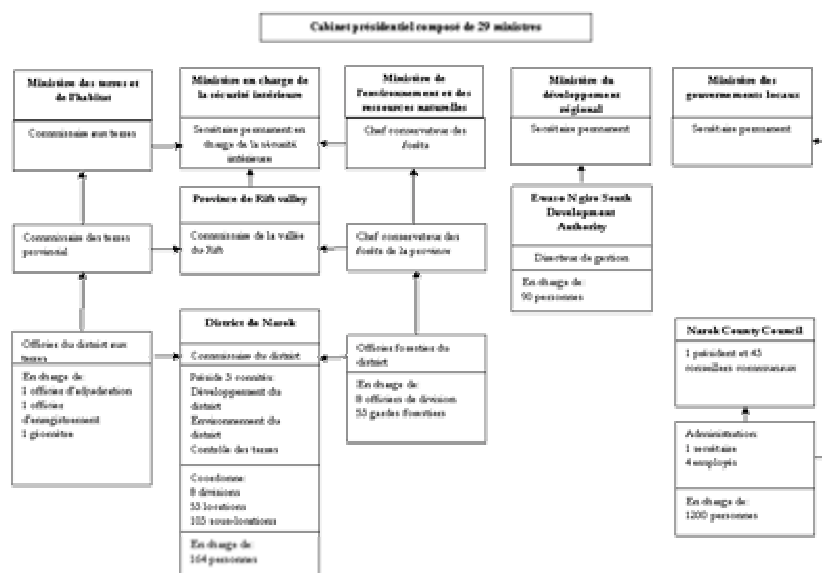
Gérant le Maasai Mara, le conseil communal collecte environ US\$ 3,5 millions par an. Particulièrement riche par rapport au standard kenyan, il ne bénéficie d'aucune aide financière du district. Il dépense 90 % de son budget en salaires et en frais opérationnels et de maintenance. Le reste est utilisé pour le développement de Narok dans différents secteurs : le tourisme, la gestion de l'environnement dont les forêts, l'éducation primaire et les bourses dans le secondaire, la mobilisation communautaire (développement économique) et l'assistance à la santé²⁶.

²⁵ Interview de l'officier forestier du district et *Environmental Act, 2005 : conservation and change in Maasai Mara*, www.environmentalaction.net. HAMMER, J. (1994). 'Richard Leakey's Fall from Grace', *Outside Magazine*.

²⁶ Interview du conseil communal de Narok, secrétaire et président. 01 et 02 août 2005.

Il faut enfin souligner que la réserve nationale du Maasai Mara constitue un des principaux pourvoyeurs d'emploi sur le district de Narok : sur une population totale de plus de 400 000 personnes, il est estimé qu'environ 40 % dépendent principalement d'activités liées au tourisme²⁷. Le conseil communal n'est donc pas seulement une autorité politique locale, il a aussi un réel pouvoir économique.

Figure 5 : schéma de l'administration kényane



1.4. La population locale : les Maasai

Les Maasai font partie du groupe d'ethnies « parlant maa » situées en Afrique de l'Est. Avant la colonisation, les Maasai peuplaient les zones semi-arides du lac Turkana au Nord jusqu'à la Tanzanie, au Sud. Cette région bordée de chaque côté par les escarpements de la

²⁷ KAREITHI, S. (2003). *Coping with Declining Tourism—Examples from Communities in Kenya*. Pro-poor tourism, PPT. Working Paper. No. 13.

vallée du Rift représente environ 1000 km de long et 300 km de large était partagée par d'autres. Les Maasai étaient craints par leurs voisins. Durant le vingtième siècle, la moitié de ces territoires furent convertis en réserve naturelle ou en zone de colonisation blanche, et ensuite redistribués à d'autres ethnies. Maintenant, presque tous les Maasai au Kenya vivent dans les districts administratifs de Narok et de Kajiado dans la province de la vallée du Rift. L'aire totale est de près de 40 000 km²²⁸.

La terre est traditionnellement de propriété communautaire, mais il existe une tendance à la subdivision en parcelles individuelles, ce qui risque de mettre en danger leur culture²⁹. L'autorité dans le système politique (maasai) était détenue par des « anciens seniors ». Aujourd'hui, cette structure traditionnelle maasai existe en parallèle avec les institutions du gouvernement central kenyan³⁰.

Si un Maasai veut entrer en politique, il doit recevoir le soutien de son groupe d'âge et dans une moindre mesure de son clan. Du fait de la préservation de leur mode de vie et de leur culture, les Maasai ont eux un accès marginal au développement économique et au pouvoir politique au niveau national³¹. Leurs relations avec l'État central ont donc été toujours limitées et leur influence restreinte. Sur le district de Narok, ils bénéficient de deux parlementaires : William ole Ntimana pour la circonscription électorale de Narok Nord, et Stephen ole Ntutu sur la circonscription électorale de Narok Sud. Ces deux circonscriptions partagent transversalement la forêt du Maasai Mau en deux parties délimitant respectivement la partie Est et Ouest.

²⁸ BERG-SCHLOSSER, D. (1984). *Tradition and Change in Kenya - A Comparative Analysis of Seven Major Ethnic Groups*. Paderborn: Ferdinand Schöningh.

²⁹ LAMPREY, R. and RIED, R. (2004). 'Expansion of human settlement in Kenya's Maasai Mara: What future for pastoralism and wildlife?' *Journal of biogeography* 31 (6).

³⁰ BERG-SCHLOSSER, *op. cit.*

³¹ RUTTEN, M., MAZRUI, A. et GRIGNON, F. (2001). *Out for the Count. The 1997 General Elections and Prospects for Democracy in Kenya*. Kampala: Fountain Publishers.

Ole Ntimama est un vétéran en politique. Agé de 75 ans, il a occupé plusieurs postes ministériels au sein du gouvernement du KANU dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. C'est le champion des droits maasai, comme il aime à se nommer lui-même³². Accusé d'organiser les Morans (guerrier) maasai, il a gagné la sulfureuse réputation de chasser tout nouveau venu en terre maasai.³³ Au tournant du millénaire, ole Ntimana s'est rallié au NARC en vue des élections de 2002. Bien lui en a pris : ils ont gagné et il est devenu ministre d'État, en charge des services publiques dans le cabinet présidentiel, poste qu'il occupa jusqu'au remaniement ministériel de novembre 2005.

Ole Ntutu n'est entré en politique qu'en 1997 en battant le parlementaire sortant de la circonscription de Narok sud, qui était dans le camp d'ole Ntimama. Fils du chef maasai historique *paramount chief* Lelionkaole ole Ntutu, il a 44 ans. Il appartient à la KANU et est donc actuellement dans l'opposition.

1.5. Les Ogiek

Le nombre total d'Ogiek avoisinerait 12 à 20 000 et serait en déclin. Surtout présents dans massif du Mau, ils sont aussi fragmentés en plusieurs groupes dans les différentes forêts des hautes terres du Kenya.³⁴ Ils seraient environ 1500 dans le Maasai Mau³⁵.

Les Ogiek sont initialement un peuple chasseur cueilleur. Durant les cinquante dernières années, ils ont aussi développé l'agriculture sur brûlis à petite échelle. Ils sont nommés « Dorobo » par leurs voisins maasai, ce qui signifie « pauvres compagnons », en référence au fait qu'ils ne possèdent pas de bêtes d'élevage, mesure de la prospérité pour les maasai. Pour ceux-ci, les Ogiek sont soit

³² RUTTEN, M. MAZRUI, A. et GRIGNON, F. (2001).

³³ *Ibid.*

³⁴ KRATZ CORINNE, A. (1980). 'Are the Ogiek really Maasai? Or Kipsigis? Or Kikuyu?', *Cahiers d'études Africaines*.

³⁵ Interview ORIP. 02 août 2005.

anormaux car ils vivent dans le domaine animal / nature, soit doivent être eux-mêmes des animaux sauvages. Kipsigis et Nandis, comme les Ogiek, parlent Kalenjin. Ils appellent donc les Ogiek par leur nom propre. Mais, ce nom a des connotations de barbarie³⁶.

Les Ogiek ont toujours eu des relations extrêmement difficiles avec l'État central³⁷. Durant toute la période de la colonisation, les Britanniques ne reconnaissent pas les Ogiek en tant qu'ethnie. Leurs territoires, les forêts du Mau, sont déclarés vierges, et donc propices à l'exploitation européenne. L'indépendance en 1963 ne change pas la situation. D'une part, la nouvelle constitution kenyane inspirée par la colonisation britannique, ne reconnaît pas les minorités, telles que celles des Ogiek. D'autre part, toutes les forêts du Mau, à l'exception du Maasai Mau, passent sous l'autorité gouvernementale et il est interdit à quiconque d'y séjourner. Des mesures renforcent la situation : en 1977 la chasse est interdite et en 1987 toute activité économique telle que l'agriculture et le pastoralisme y devient illégale.

À partir de 1993, le gouvernement retire de larges parties de la forêt du Mau pour les convertir en terre agricole au bénéfice d'agriculteurs immigrants de la communauté Kalenjin. C'est de début de la résurgence des conflits entre les Ogiek et l'État³⁸. Les Ogiek fondent le Ogiek Welfare Council (OWC), constitué d'un ancien par clan. Il sera formalisé en association en 1995. La même année, une première manifestation à Nakuru marque l'essor politique des Ogiek.

Le peu de résultats obtenus conduit à des critiques³⁹. L'OWC est accusée de représenter uniquement les intérêts Ogiek des clans des environs de Nakuru. Six autres organisations de base communautaire ogiek émergent entre 1996 et 2000. Aujourd'hui, seul l'Ogiek Rural Integral Project (ORIP) s'est réellement développé. Basé sur le district

³⁶ KRATZ CORINNE, A., *op. cit.*

³⁷ TOWETT, J.K. (2002). *Ogiek Land Case and Historical Injustices, 1902–2004*. Vol 1. Nakuru: Ogiek Welfare Council.

³⁸ TOWETT, J.K. (2002). *Mau Forest Complex on the spot light. The many reasons for Ogiek's opposition to the « forest excision scheme »*. Nakuru: Ogiek Welfare Council.

³⁹ Conseil des anciens de Tinet interview. 05 août 2005.

de Narok, il devient l'égal de l'OWC pour celui de Nakuru⁴⁰. C'est donc ORIP qui coordonne les revendications des Ogiek sur le Maasai Mau⁴¹.

1.6. Les colons : Nandi et Kipsigis de la communauté linguistique kalenjin

Nandi et Kalenjin sont les deux principales ethnies de la communauté « kalenjin », littéralement « je te raconte », groupe linguistique qui partage aussi un nombre considérable de traits économiques, sociaux et culturels⁴².

Entre 1997 et 2004, environ 10 000 Nandi et Kipsigis ont colonisé la partie ouest du Maasai Mau. Celle-ci correspond à la circonscription administrative de Narok Sud. Sur cette aire géographique, soit un peu moins de 20 000 hectares, ils pratiquaient une agriculture sur brûlis jusqu'à leur expulsion.

Dans la société traditionnelle, l'unité de décision politique avec les fonctions judiciaires est le conseil des anciens⁴³. La modernité et l'avènement du président Daniel arap Moi au début des années quatre-vingt ont modifié cette situation. A cette organisation traditionnelle au niveau local, une organisation de type parlementaire au niveau national s'est juxtaposée. En effet, étant tugen lui-même, donc kalenjin, arap Moi s'est efforcé d'unifier les Kalenjin politiquement et de leur donner une place prépondérante au sein du système politique kenyan. Ceci s'est réalisé de deux manières. D'un côté, le territoire kalenjin a été découpé en un nombre important de petites circonscriptions électorales. Comme le régime présidentiel kenyan est parlementaire, avec un parlementaire par circonscription, cela conduit à une sur-représentation politique des Kalenjin. Ensuite, arap Moi a su promouvoir le mot kalenjin et unifier ces « Parlementaires KANU de la

⁴⁰ OWC et ORIP interview. 02 août 2005.

⁴¹ ORIP interview. 02 août 2005.

⁴² BERG-SCHLOSSER, D. *op. cit.*

⁴³ *Ibid.*

vallée du Rift », soit environ 40 parlementaires. Ils sont devenus le pilier central de son pouvoir⁴⁴. Le changement de majorité présidentielle en 2003, les a jetés d'un seul bloc dans l'opposition.

1.7. Le secteur privé

En 2003, l'économie kenyane engendrait un produit national brut (PNB) de 103 milliards de dollars américains, soit environ 320 dollars par habitant. Comptabilisée par habitant, l'économie accusait un solde négatif pour la quatrième année consécutive, en raison essentiellement d'une forte croissance démographique (2.2 % annuel). L'agriculture représente 24 % de son PNB. Les fleurs coupées, le thé, le tourisme et le café représentent dans cet ordre décroissant l'essentiel des valeurs d'exportation⁴⁵.

La production du thé, dont l'essentiel des cultures se trouve sur les flancs du Mau, est extrêmement importante, car elle compte pour plus de 25 % du total des valeurs d'exportation, comprend 120 000 petits producteurs et emploie 700 000 personnes. Ce secteur est extrêmement préoccupé par la situation sur le massif forestier du Mau. En effet, le couvert forestier assure des conditions hydrologiques et d'humidité optimales pour les plantations de thé. Le secteur reste cependant très discret et travaille par le biais des environnementalistes qu'il finance ponctuellement. Finlays par exemple est très impliqué dans une association environnementale basée à Nakuru, les *Friends of Mau Watershed* (FOMAWA).

Le secteur de la production du bois emploie nationalement environ 65 000 personnes⁴⁶. Cependant, sur la forêt du Maasai Mau, il

⁴⁴ MÉDARD, C. (1996). 'Les conflits "ethniques" au Kenya: une question de votes ou des terres?', *Afrique contemporaine*, Numéro spécial : 63-73.

⁴⁵ UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME – UNDP. (2004). Kenya Development Cooperation Report 2003. Nairobi, United Nations Development Programme.

⁴⁶ GOVERNMENT OF KENYA. (1999). Wood and wood products and pulp and paper products industries. Sector profile and opportunities for private investment. Nairobi, Ministry of Tourism, Trade and Industry.

n'y a pas d'entreprise d'exploitation. Lors de la colonisation, les petits agriculteurs nouvellement installés ont procédé à l'abattage non discriminé de la forêt pour pouvoir commencer leurs cultures. Les bois précieux ont été vendus sur pied et les autres essences, après leur transformation en charbon de bois. Des intermédiaires ont acheté sur place ces produits en venant en camionnette. On ignore si certains bois précieux sont ensuite exportés à l'étranger.

1.8. Les environnementalistes et les défenseurs des droits de l'homme

Les organisations de la société civile sont récemment devenues proéminentes au Kenya. Le processus de démocratisation initié en 1991 avec l'arrivée du multipartisme permet aux associations de s'enregistrer comme organisation sans but lucratif. Le nombre d'ONG augmente drastiquement : alors que moins de dix sont enregistrées en 1992, elles sont plus de 2300 à la fin de 2002.

Seules quelques ONG environnementales ont une stature nationale et une réelle stabilité institutionnelle : il s'agit de *Mazingira Institute*, du *Forest Action Network* (FAN), de l'*East African Wildlife Society* (EAWLS), de *Nature Kenya* et de *Environmental Liaison Center International* (ELCI). Elles sont basées à Nairobi et travaillent surtout à la sensibilisation du public. Elles ont des ressources financières limitées pour mettre en œuvre des programmes sur le terrain.

À ces organisations nationales, il faut rajouter deux organisations internationales, WWF et IUCN, qui ont plus facilement accès à d'importantes ressources privées et institutionnelles. Elles ont donc une présence plus marquée sur le terrain. Enfin, il faut citer le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui a le mandat « *de procurer un leadership et d'encourager le partenariat en vue de préserver l'environnement en inspirant, en informant et en permettant aux pays et aux personnes d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures* »⁴⁷. Le siège de cette organisation à vocation globale est au Kenya. Le PNUE a réalisé récemment l'évaluation de la situation de la

⁴⁷ www.unep.org.

forêt au mont Kenya (2001), dans les Aberdares (2002) et au Kilimandjaro (2001), ainsi qu'une étude sur l'état de destruction des forêts des cinq montagnes du Kenya (2004).

Concernant le secteur forestier, ces organisations environnementales sont fédérées au sein du *Kenya Forest Working Group* (KFWG), un sous-comité du EAWLS. Il s'agit d'une plate-forme d'échange d'information et de coordination d'activités ouverte à toutes les parties prenantes du secteur forestier.

Sur le massif forestier du Mau, les ONG environnementalistes se sont surtout exprimées lors du changement du statut des 67 000 hectares de terres forestières en terre à développer (agriculture ou établissement humain) en 2001. Ils présentèrent un front uni : une campagne de presse, une pétition et deux actions en justice⁴⁸. Ces actions sont toujours en cours. Hormis cet effort légal des environnementalistes, WWF est la seule organisation qui met en œuvre un projet qui touche directement le Maasai Mau : le Mara River Basin Management Initiative qui couvre tout le bassin versant de la rivière Mara, au Kenya et en Tanzanie⁴⁹. Bien connecté avec la population locale, WWF a pu sensibiliser le conseil communal et le district sur la problématique de l'eau⁵⁰.

Certaines organisations environnementales, en particulier le *Mazingira Institute*, ont aussi axé leurs travaux sur deux sujets majeurs au Kenya : la réforme de la constitution et le rapport de la commission d'enquête sur les terres publiques acquises illégalement irrégulièrement ou commission Ndung'u. Elles rejoignent en cela les organisations des droits de l'homme.

Les organisations de droit de l'homme se montrent surtout préoccupées du sort des Ogieks. Il s'agit avant tout d'associations

⁴⁸ LAMBA, D. (2001). *A Summary of the Case—Miscellaneous Civil Application No. 334 of 2001*. Nairobi: Mazingira Institute.

⁴⁹ www.panda.org.

⁵⁰ Administration et organisations locales enquêtées les 01 et 02 août toutes saluèrent le travail de WWF dans le domaine de l'eau.

internationales qui peuvent avoir des relais locaux⁵¹. Leur appui se traduit par l'allocation de ressources financières, la gestion de leur site Internet, www.ogiek.com, l'organisation de réunions *ad hoc* sur la défense de leurs droits et de campagnes internationales de sensibilisation. La seule organisation kenyane qui offre un soutien constant aux Ogiek est le National Land Alliance. Les associations du droit de l'homme sont relativement éloignées du terrain et ne sont donc pas directement informées de la réalité.

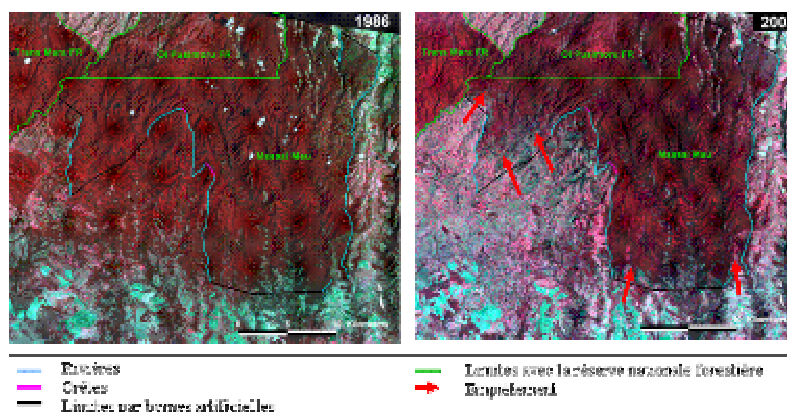
2. Le Système d'action organisé durant la colonisation

Dans un contexte général d'augmentation de la pression démographique, le conseil communal de Narok délimita la réserve forestière en 1986⁵². Elle est bordée à 63 % par des repères naturels (rivières naturelles ou des crêtes) et à 37 % par des bornes. Les repères naturels ont eu un effet limité sur la déforestation, mais les bornes pas. Une étude satellite détaillée (figure 6) montre qu'entre 1986 et 2003, un couvert forestier total de 20 330 hectares (soit 30% de la forêt totale) s'est évanoui : 3380 hectares à l'intérieur et 16 950 hectares à l'extérieur.

⁵¹ Par exemple, Minority Right International aide CEMERIDE qui appuie les Ogiek.

⁵² Plan de développement de la réserve nationale du Maasai Mau [Maasai Mau National Reserve Development Plan] établi par la commission Ntutu en 1987.

Figure 6 : Carte de l'évolution de la destruction de la couverture forestière du Maasai Mau entre 1986 et 2003⁵³



Les forêts perdues à l'extérieur du périmètre communal peuvent s'expliquer par la subdivision des terres communautaires ou « ranchs » en lopins de terre individuels dont l'usage du sol a ensuite été changé : les forêts ont été rasées pour faire place à une agriculture sur brûlis de petites propriétaires terriens. À l'intérieur du périmètre de la forêt communale, la forêt a aussi été éclaircie par la colonisation de petits agriculteurs entrant illégalement. La logique qui explique la situation sur la partie extérieure ne peut plus s'appliquer. En effet, les terres forestières à l'intérieur du Maasai Mau sont gérées par le conseil communal de Narok pour le bénéfice des habitants locaux qu'il représente : seule une décision du conseil communal peut changer l'usage de la terre. Or, il n'en a pris aucune.

2.1. Colonisation du Maasai Mau 1997 – août 2004

En fait, la colonisation massive du Maasai Mau débute dès le lendemain des élections présidentielles de 1997. Elle continue après les

⁵³ UNEP, KWS et KFWG (2005). Mau complex under siege—Continuous destruction of Kenya's largest forest. Nairobi : United Nations Environment Programme.

élections présidentielles de fin 2002 alors que le parti de la KANU a été écarté du pouvoir et cela au moins jusqu'à mi-2004. Au total, plus de 10 000 personnes immigreront.

Pour expliciter comment entre 1997 et 2004, la forêt appartenant au conseil communal a pu être colonisée, il faut recourir à un mécanisme différent. La recherche sur le terrain et l'accès à certains documents confidentiels m'ont permis de conclure au mécanisme suivant. Avec la bénédiction du parti politique au pouvoir durant la période 1997 – 2002, la KANU, la connivence d'une série d'individus sur le terrain appartenant à l'administration du district et au conseil communal a permis l'émission illégale de titres fonciers sur le territoire du Maasai Mau. Avec l'arrivée du nouveau gouvernement, les pratiques perdurent.

Les personnages impliqués et les pratiques sont décrits ci-dessous:

- Un propriétaire foncier adjacent à la forêt du Maasai Mau demande la division de ses terres ;
- Lors de la requête, le géomètre du bureau d'attribution des terres du district mesure la surface et augmente la superficie totale du terrain⁵⁴ ;
- Un membre du conseil communal de Narok émet un avis de non objection à la sub-division des terres adjacentes. Il donne cet avis en son nom personnel, mais en signant pour le compte du secrétaire du conseil, alors que le conseil n'a pas été consulté et qu'aucune résolution n'a été prise ;
- Le comité de contrôle des terres du district présidé par le commissaire du district se réunit et donne la permission de délivrance des titres fonciers ;
- Le bureau d'enregistrement des terres du district émet des titres de propriété qui dans les faits piétinent sur la forêt communale.

⁵⁴ La parcelle 115 (Enaikishomi) de 844.5 ha augmente à plus de 9000 ha; la parcelle 375 (Sisiyian) de 300 ha augmente à plus de 2700 ha; la parcelle 118 (Enkaroni) de 1 597.5 ha augmente à plus de 9000 ha.

Le rôle effectif des commissaires du district successifs n'est pas toujours prévisible. Ou bien leurs remarques ont été ignorées⁵⁵ par leur hiérarchie et leurs subordonnés. Ou bien ils étaient de connivence⁵⁶. Par contre, le rôle actif du géomètre et des responsables des bureaux d'enregistrement et d'adjudication des terres est évident. De même, le rôle passif de l'officier forestier du district, qui ne prend aucune initiative alors que la forêt adjacente est détruite est en soi une forme de corruption.

Du côté du conseil communal, le secrétaire s'est toujours opposé à la colonisation des terres forestières du district. En janvier 2001, il adresse une lettre de protestation au bureau du président qui restera sans réponse. Cependant, il est évident que plusieurs conseillers communaux ont participé activement à cette colonisation, que beaucoup bénéficiaient de l'argent généré et que tous connaissaient cette destruction massive de la forêt pour y vivre à proximité.

Le survol aérien de février 2005 donne d'autres éléments troublants qui corroborent la thèse du soutien politique KANU dans cette colonisation. L'étude⁵⁷ constate que la partie gauche du Maasai Mau (11 095 hectares) est complètement lotie. Elle correspond exactement à la circonscription de Narok sud, dont le parlementaire élu est Stephen ole Ntutu. L'observation terrain du 21 avril, les différentes enquêtes (en particulier aux près du district, du conseil

⁵⁵ En octobre 2000, l'un des commissaires se rend compte de la supercherie et écrit au bureau de registration de Narok, avec copie à au commissaire provincial de la vallée du Rift [Rift Valley Provincial Commissioner]. Il demande qu'une commission soit établie avec toutes les parties qu'il désigne comme étant « le conseil communal de Narok, l'officier d'enregistrement aux terres du district, l'officier d'adjudication aux terres du district et l'officier forestier du district »; Le personnel subordonné ignore son injonction et, en juin 2001, le bureau du Président donne l'autorité au géomètre du district de Narok et au responsable de l'enregistrement des terres de démarquer les terrains et d'octroyer les titres fonciers.

⁵⁶ L'un des commissaires qui contestait cette altération de la forêt communale poursuit le conseil communal de Narok. En effet, selon lui, les démarcations de 1988 ne sont plus visibles, le conseil communal n'en ayant pas pris soin.

⁵⁷ UNEP, KWS et KFWG (2005).

communal et d'ORIP) et la revue de presse me permettent de conclure que les terres ont été attribuées aux colons par des membres de la famille Ntutu et par des individus du conseil communal de Narok dont le seul conseiller communal d'origine ogiek. Ces personnes ont alors revendu ces titres de propriété à bas prix à des agriculteurs, essentiellement des Nandi et Kipsigis de la communauté Kalenjin, directement ou indirectement via les parlementaires KANU. Tout le monde y trouvait son compte. Les politiciens maasai locaux pour faire un bénéfice aisé sur ces terres sans aucune valeur pour un Maasai, les politiciens KANU pour la même chose et aussi pour pouvoir proposer des terres bon marché aux leurs, enfin les agriculteurs pour pouvoir acheter des terres agricoles à un excellent prix. Pour un montant de 20 à 25 000 shillings par acre (environ 400 euro par hectare), il s'agit en effet d'une bonne affaire. En vendant le bois sur pied ou le charbon produit, il est possible de rentrer directement dans ses frais.

Sur la partie est du Maasai Mau la forêt est relativement bien conservée. Elle correspond à la circonscription de Narok Nord, dont le parlementaire élu est ole Ntimama. Il est aussi Ministre d'État pour la fonction publique dans le bureau du Président (*Minister of State for public services in the Office of President*). La colonisation est réduite aux zones périphériques. L'étude détaillée des informations obtenues durant le survol aérien de février 2005 trouve 550 maisons semi-permanentes, des arbres abattus sélectivement et plus de 1000 bêtes d'élevage⁵⁸. Cela indique un empiètement réel des terres du conseil communal, mais pas une colonisation organisée. Elle peut s'expliquer par l'absence totale de contrôle du conseil communal, un fait qu'illustre la faillite de sa gestion.

⁵⁸ *Ibid.*

2.1.1. *Colonisation avec le soutien de l'État central et des politiques KANU (1997 – décembre 2002)*

Entre 1997 et décembre 2002, cette colonisation est activement promue par la KANU. Le parlementaire local, ole Ntutu, s'en fait le relais actif. Hors district, il utilise le réseau des parlementaires KANU de la vallée du Rift pour, à travers eux, proposer des terres aux possibles colons kalenjin. Au niveau du district de Narok, il utilise son statut de chef local politique pour négocier à la fois avec l'administration et avec les conseillers locaux. L'administration extrêmement hiérarchisée est directement sous le contrôle politique de la KANU et cela se comprend aisément. Quant au conseil communal, il faut se rappeler que le conseil communal de Narok est un gouvernement local composé de leaders maasai. Ce que ces conseillers négocient et décident entre eux est donc considéré comme bon pour l'intérêt public. Sous cet angle, la vente de parcelles de terres dans la forêt peut se comprendre, car le gain financier que peut avoir le conseiller en vendant ces terres lui sert pour avoir du prestige, en redistribuant à son clan une partie de ses ressources⁵⁹.

La structure même du fonctionnement du conseil communal permet aux conseillers communaux de se comporter de la sorte. Ainsi que le note un auteur « *Au Kenya, il n'y a jamais eu une forte tradition de participation du citoyen dans les gouvernements locaux. La loi sur les gouvernements locaux ne fait pas référence à la participation du citoyen, et le style du gouvernement local est très traditionnel avec des conseillers élus décidant de tout derrière des portes fermées* »⁶⁰.

⁵⁹ À un prix de 25–30 000 shillings kenyans par acre (la moitié d'un hectare) pour plus de 11 000 hectares, l'ensemble de l'opération est en effet proche de 600 millions de shillings kenyans, soit environ 6 millions d'Euro, soit deux fois le budget annuel du conseil communal. À ceci, il faut aussi rajouter l'argent généré par la taxe sur le transport des produits forestiers prélevés par le district.

⁶⁰ DEVAS, N. et GRANT, U. (2002). *Local Government Decision-Making: Citizen Participation and Local Accountability. Examples of Good (and Bad) Practice in Kenya*. Birmingham: International Development Department, School of Public Policy, University of Birmingham. Department for International Development (DFID).

Le personnel administratif du conseil communal, en particulier le forestier du conseil communal et ses subalternes doivent être impliqués dans la colonisation. Il est clair qu'ils ont dû recevoir certains bénéfices pour ne pas empêcher l'installation des colons sur les terres. Ici nous devons considérer aussi que tous les employés du conseil communal sont aussi des personnes locales.

Certaines personnes locales s'inquiètent de la tournure des événements et entreprennent quelques actions. Sept conseillers du conseil communal de Narok vont sur le terrain en 1997 et exhortent les colons à ne pas s'installer dans la forêt. De même, quatre personnes fondent le *Friends of Mau Forest Conservation*. Mais, généralement, le climat local est au laisser-faire et peut-être à une certaine crainte des institutions publiques⁶¹.

Un autre acteur bien vocal cette fois : les Ogiek. Pour eux, les coupables sont à la fois le conseil communal et la politique kenyane⁶². La stratégie est ici la confrontation par des manifestations, qui auront leurs échos dans la presse écrite, et par des lettres de protestation.⁶³ Leur action n'a aucun résultat, mis à part une rencontre sans lendemain en juillet 2001 avec le Président Moi. Plusieurs contraintes l'expliquent. D'abord, ils ont des problèmes internes d'organisation et se révèlent incapables de lever une action d'envergure nationale. Ensuite, ils manquent de légitimité institutionnelle : l'État central ne les reconnaît pas en temps qu'ethnie et ils sont illégaux dans la forêt. Les habitants locaux et le conseil communal les considèrent comme des sous-hommes, pas vraiment un groupe avec qui négocier. L'entretien avec le secrétaire du conseil communal est éclairante à ce sujet « *Existent-ils [les Ogiek] ? S'ils sont dans la forêt sans être propriétaires, ils sont des bêtes sauvages. ... Ils ne peuvent être les doyens de la forêt en vivant des fruits de la nature. Nous*

⁶¹ Interview *Friends of Mau Forest*. 01 août 2005.

⁶² ORIP interview 02 août 2005.

⁶³ Manifestations en 1998, 1999 et 2000 devant le bureau du commissaire du district, envoi d'une pétition au Président Moi en 2001, lettre au commissaire du district, au conseil communal de Narok, au ministre de l'environnement et au commissaire provincial en 2001. ORIP interview 02 août 2005.

sommes sortis de l'âge de pierre»⁶⁴. Toutes les personnes locales interrogées qui ne sont pas ogiek se sont prononcées de manière similaire. Pour ne pas leur faciliter la tâche, il s'avère que le seul conseiller municipal ogiek est mouillé dans le processus : il a vendu une bonne partie des terres aux colons. Le dernier problème auquel sont confrontés les Ogiek, et ORIP qui les coordonne, est le fait qu'ils ne parviennent pas à obtenir l'information nécessaire pour étayer leur thèse. Ils revendiquent l'expulsion des nouveaux arrivants. Mais qui ? Combien ? Sur quelle surface ? Sur quelle base légale ?

Quant aux environmentalistes, WWF est sur le terrain depuis 2003. Mais, ses activités n'interfèrent pas avec la colonisation. Il ne remonte aucune information sur l'état de dégradation aux autres associations basées à Nairobi.

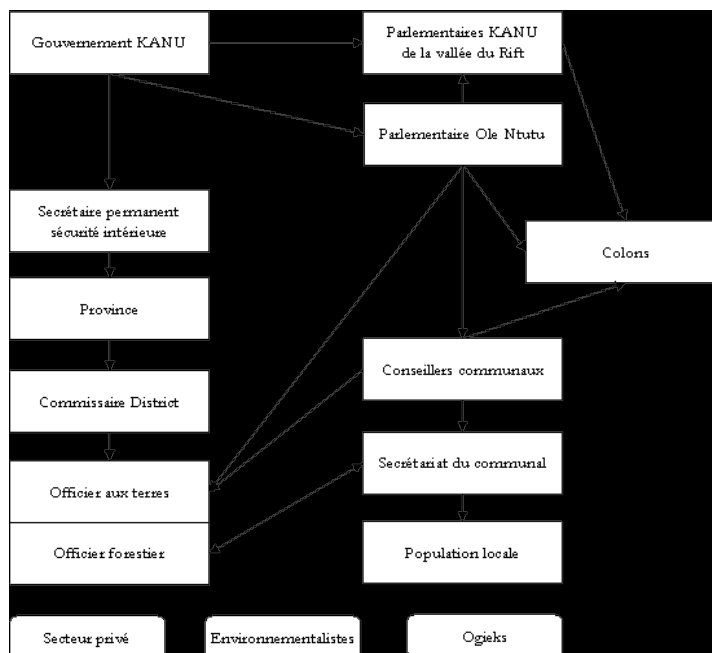
En conclusion, nous observons que sous le gouvernement Moi, un système organisé (figure 8) impliquant le district, un parlementaire local KANU, des politiques du conseil communal et certains employés du conseil communal, permet la colonisation de ces terres. Officiellement, aucun des responsables des organismes n'est au courant, officieusement, beaucoup y participent. Pour que ce système fonctionne dans cette duplicité, il faut que l'information à son propos n'existe pas ou ne soit pas disponible. Ainsi :

- Le nombre de titres de propriété émis et donc de colons est géré par l'officier aux terres. Personne, même les autres départements de l'administration n'ont accès à cette information⁶⁵
- Les bornes délimitant la forêt du conseil communal sont enlevées en 1997.
- L'état de destruction réel de la forêt est inconnu.

⁶⁴ Interview 01 août 2005.

⁶⁵ Par exemple, le chef conservateur de la forêt entre 1995 et 99, le plus haut cadre du département des forêts me confiait qu'il lui était impossible d'accéder à ces données. Conversation personnelle, 05 août 2005.

Figure 8 : Système d'action organisée permettant la colonisation promue par le gouvernement KANU (1997 – 12 / 2002)



*Les flèches indiquent le sens dans lequel les relations sont imposées d'un acteur à l'autre. S'il n'y a qu'une flèche, la relation est principalement dans un sens. S'il y en a deux, les deux acteurs s'influencent réciproquement. S'il n'y en a pas les deux acteurs n'ont pas de relations (Il peuvent communiquer, envoyer des lettres, manifester ... mais ces activités n'ont aucune influence sur le comportement de l'autre acteur).

C'est une volonté du gouvernement qui a pu se mettre en place grâce à un médiateur, Ole Ntutu, et le soutien de deux ressources clés : l'administration locale et des leaders politiques locaux. Le mode de gestion forestier est fondé sur des principes aux antipodes des caractéristiques de la bonne gouvernance : opacité, verticalité, intérêts oligarchiques et gains immédiats.

Les acteurs susceptibles de s'opposer (population locale, environnementalistes, Ogiek) n'ont pas pu le faire, d'une part, car l'appareil gouvernemental était imposant, mais, aussi, car ils ne disposent pas de l'information nécessaire et réalisent des actions totalement isolées les unes des autres.

2.1.2. Colonisation du Maasai Mau sans le soutien gouvernemental (janvier 2003 – août 2004)

En janvier 2003, la KANU est évincée. Le président Kibaki prend office à la tête du NARC. Il n'y a donc plus de volonté politique d'en haut favorisant la colonisation. Au niveau local, ole Ntutu a gagné ses élections sur la circonscription de Narok Sud. S'il est toujours parlementaire KANU, il se retrouve dans l'opposition. Les élections pour les gouvernements locaux se sont aussi tenues : le président du conseil communal et la plupart des conseillers sont nouveaux.

Les opposants à la colonisation vont alors entamer une série d'action. Concernant le public local, les *Friends of Mau Forest* collectent des données sur l'illégalité des titres de propriété dans la Maasai Mau au début 2003, puis écrivent des lettres dénonçant la situation au Ministre des terres, à celui des gouvernements locaux et à celui de l'environnement avec une copie au secrétaire permanent pour la sécurité intérieure. Début 2004, ils communiquent aussi ces informations à la commission Ndung'u.

ORIP essaye de mobiliser les Ogiek pour qu'ils connaissent et protègent leurs droits. Il réalise ensuite une campagne dans le journal *Daily Nation*, donnant le nom de personnalités du régime précédent impliquées dans l'allocation frauduleuse de terres. Il organise aussi trois protestations en 2003 avec 200 personnes à chaque fois et une au début 2004, bloquant un bulldozer qui entrait dans le Maasai Mau.

En février 2003, Christian Lambrechts du PNUE survole le Maasai Mau avec le chef du département de la forêt. Il établit la première estimation des possibles étendues du désastre : 10 000 hectares potentiellement détruits si rien n'est fait.

Les actions de *Friends of the Mau*, des Ogiek et des environmentalistes se poursuivent de manière totalement isolées les unes des autres. Elles donnent des résultats mitigés. En avril 2003, le conseil communal dépêche son comité environnemental pour évaluer la situation. Celui-ci recommande que la forêt soit re-délimitée. Une année plus tard, le district prend la résolution de bannir le transport des produits forestiers.

En fait, la colonisation continue, la destruction de la forêt aussi. Les résolutions du conseil communal et du district apparaissent comme une réponse circonstanciée à des événements (pressions lors du changement de gouvernement en 2003 et lors de la publication du rapport Ndung'u en 2004), mais sans la réelle volonté de s'occuper des racines du problème de la colonisation. Mieux, ces deux acteurs participent officiellement à la colonisation et en retirent les bénéfices. Le système mis en place sous la KANU perdure, mais cette fois-ci sans l'imposition d'une volonté politique d'en haut. La corruption « obligée » par le haut est devenue une simple pratique normale, elle est devenue « endémique ». Une règle double implicite lie le district et le conseil communal : garder une face institutionnelle honorable et continuer le système d'action stable qui conduit à la colonisation.

Chacun possède en effet des positions clefs qui leur permettent d'asseoir le pouvoir sur tous les autres acteurs du système : le district peut générer les titres fonciers et applique la loi. Le conseil communal est le garant de la loi sur son domaine et est l'autorité politique. Dans ce système d'action hégémonique, la population locale reçoit aussi des dividendes limités des exactions de ses leaders locaux.

Les acteurs qui s'opposent à cette colonisation (Ogiek, environmentalistes et associations locales) travaillent de manière isolée et n'obtiennent pas de résultat. Il s'agit d'un mode de gouvernement eux aussi aux antipodes de la bonne gouvernance. La seule différence avec le précédent, c'est qu'il est devenu horizontal.

2.2. Emergence d'une gestion durable de la forêt du Maasai Mau (août 2004 – février 2005)

2.2.1. Au niveau local : le rétablissement de la légitimité locale fin novembre 2004

Le 27 novembre à Narok, toute la population se rencontre pour discuter des limites exactes de la forêt du Maasai Mau. Il y a 277 personnes ! Toute l'élite politique maasai de Narok est présente: ole Ntimama, les cadres d'ENSDA, 16 conseillers communaux dont le président, 3 ex-conseillers et 7 chefs locaux. Il y a aussi de nombreux leaders d'opinion : 8 personnes de Friends of Mau Forest, 22 personnes de 13 associations locales (groupes à vocation économique ou éducative sur Narok). Il y a aussi le public en général local : 181 éleveurs. Il ne manque qu' ole Ntutu, qui pourtant avait été invité.

L'objectif affiché, une « réunion de travail » co-organisée par ENSDA et KFWG / PNUE, est modeste : délimiter la forêt, discuter sa gestion future et se mettre d'accord sur les futures actions à prendre. Son objectif réel est de faire de cette réunion un « forum politique ». Ainsi, la presse kenyane est là. Tout ce qui sera dit sera donc public. Dans le même registre, il y a des représentants locaux et nationaux du ministère de l'environnement (siège et département des forêts) et du développement régional. Certaines personnes du district sont aussi présentes. Tout ce qui sera dit sera donc aussi rapporté à l'administration.

L'introduction donne le ton du débat : il sera transparent, informatif en substance et en détail. Trois informations clefs détenues longtemps dans des cercles restreints sont données ouvertement : la situation des titres de propriété (statut légal des colons), l'état de destruction de la forêt et ses limites exactes. Après trois heures de discussion, la réunion prend la résolution de retirer les intrus de la forêt et « *de les renvoyer où ils appartiennent* ».

Ce forum dans sa conception et ses résultats apparaît comme un nouvel « instrument » des politiques publiques de type informatif et communicationnel⁶⁶ : il est un geste politique, il traduit une recherche

⁶⁶ LASCOUMES, P. et LE GALÈS, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Sciences Po.

d'efficacité et il est porteur de valeurs dont l'introduction est aussi censée renouveler ou enrichir l'action publique. Ainsi, ole Ntimama introduit en termes très imagés la problématique du développement durable. Il demande l'expulsion des colons parce que l'eau est nécessaire au développement de la région. Seule l'existence de la forêt peut l'assurer.

Fin décembre, le conseil communal de Narok reprend les résolutions du forum et les adopte. Le gouvernement local rétablit donc son autorité démocratique et morale sur le public local maasai.

Observons qu'au niveau local, les Ogiek et les colons s'avèrent exclus de ce nouvel ordre démocratique. Les Ogiek ne sont pas invités et il n'y a qu'un Ogiek présent. Ensuite, ole Ntimama « *vilipende [les Ogiek] qu'on appelle doyens de la forêt pour être les mangeurs de forêt* » lors de son discours de clôture du forum. Les colons sont confrontés à une situation similaire. Ils ne sont ni invités, ni présents. De plus, le président d'ENSDA clot les débats en précisant : « *je connais le fait historique que les Kipsigis sont ceux qui envahissent la forêt* ».

Entre avril et novembre quelle amélioration ! Tous les ingrédients nécessaires à la « bonne gouvernance » ont été réunis : mobilisation du public, participation du public à la décision, information existante et distribuée de manière transparente, émergence de la notion de développement durable. Derrière la réalité affichée, trois acteurs majeurs, ole Ntimama, ENSDA et le PNUE / KFWG ont émergé sur le district. Ils expliquent ces changements.

Après avoir essayé sans succès des actions isolées pour préserver la forêt du Mau, ENSDA et le PNUE / KFWG se rencontrent lors d'une réunion organisée par le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles sur le Mau en juillet 2004. La symbiose est immédiate, avec un objectif commun, sortir les colons du Maasai Mau. En effet, d'un côté, le PNUE et le KFWG peuvent donner une information détaillée, neutre et au-dessus de tout soupçon. Ils ont des ressources financières et ont des connexions nationales. De l'autre côté, ENSDA est très bien connecté localement politiquement et constitue une respectable l'institution de l'État. Mais, il n'a ni l'information, ni les finances nécessaires pour mobiliser le public.

Quant à ole Ntimama, son rôle sur la scène politique locale a certainement un double but. D'une part, il se positionne comme l'unique leader maasai préservant les intérêts de la communauté. D'autre part, son action vise aussi à éliminer ole Ntutu, son adversaire politique maasai au plan national. Sous ces deux perspectives, il est aisé de comprendre qu'ole Ntimama se fera, à partir de ce moment, le champion de la gestion durable de la forêt du Maasai Mau, alors que ce sujet ne l'avait jamais vraiment intéressé.

Après une première réunion, début août 2004, à Narok, le PNUE/KFWG et ENSDA co-organisent donc la réunion de novembre. Entre temps, le PNUE/KFWG a pu développer une carte satellite de la situation et ENSDA a facilité la fondation du *Narok District Wildlife and Environment Forum*, visant à mobiliser le public local. Avec la venue d'ole Ntimama, le soutien du secrétariat du conseil communal et des responsables locaux, l'ensemble de la communauté se trouve engagé dans un nouveau pacte fondateur, où chacun est en apparence gagnant. L'autorité morale du conseil communal est rétablie. Comme le résume le directeur de gestion d'ENSDA : « *everybody must be a winner* »⁶⁷.

2.2.2. *Au niveau national : le rétablissement de l'état de droit fin février 2005*

Maintenant que le système d'action au niveau local acquiert un mode de gestion qui a quelques caractéristiques de la bonne gouvernance, il s'agit de mettre en œuvre la décision locale d'expulsion.

Il faut donc que la décision prise à l'échelle locale soit approuvée par le cabinet présidentiel. Le cabinet pourra donner l'ordre au Secrétaire Permanent de la sécurité intérieure de faire usage de la force, dans une procédure *bottom-up* caractéristique de la bonne gestion participative.

Dès la mi-février 2005, le cabinet prend cette décision. Un nouveau commissaire au district, Hassan Farah, arrive une semaine plus tard et, juste après, un nouvel officier forestier du district,

⁶⁷ Entretien avec Ole Nkako, 02 août 2005.

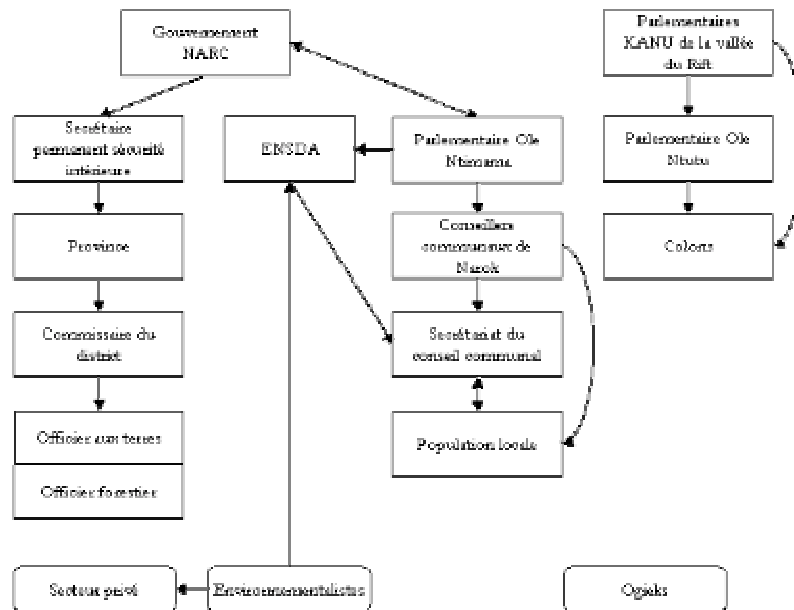
Solomon Mibey. Les deux personnes qu'ils remplacent sont immédiatement transférées. À deux, et avec près de 2000 hommes, dont les forces spéciales de la police nationale et les gardes forestiers du conseil communal, ils commencent l'expulsion. La décision gouvernementale et sa mise en œuvre sont donc implacables et stupéfiantes dans leur rapidité.

Trois facteurs clefs expliqueraient ce phénomène:

1. L'information sur le terrain concernant l'état des destructions, l'illégalité des titres fonciers et l'exactitude des bordures forestières avait déjà été transmise de manière compréhensive à tous les ministres directement impliqués dans ce dossier.
2. Ole Ntimama, par sa position unique entre le monde local Maasai et le politique national, va jouer le médiateur, s'assurant que les décisions prises localement sont bien transmises et mises en œuvre nationalement.
3. Deux personnages importants ont des intérêts particuliers: Amos Kimunya et John Michuki. Pour le premier, il s'agit de rétablir l'ordre dans son ministère impliqué dans une série de scandales par la publication du rapport des allocations illégales / irrégulières des terres publiques. Pour le second, il s'agit de montrer que le gouvernement est ferme, alors que l'opinion le trouve mou et corrompu. Agir contre les colons kalenjin, présente aussi l'occasion unique pour le pouvoir kikuyu de stigmatiser l'action du régime KANU précédent.

Le rétablissement de l'autorité politique locale du conseil communal et de l'état de droit au niveau national change radicalement le système d'action (figure 9).

Figure 9 : Système d'action organisée où l'état de droit est rétabli (fin février 2005)



*Les flèches indiquent le sens dans lequel les relations sont imposées d'un acteur à l'autre. S'il n'y a qu'une flèche, la relation est principalement dans un sens. S'il y en a deux, les deux acteurs s'influencent réciproquement. S'il n'y en a pas les deux acteurs n'ont pas de relations (ce qui ne veut pas dire qu'ils ne communiquent pas, s'envoient des lettres, manifestent,...), mais elles n'ont aucune influence sur le comportement de l'autre acteur.

3. La Gouvernance forestière sur le Maasai Mau

Le 28 février 2005, les expulsions des colons commencent dans la forêt de Maasai Mau. La mise en œuvre de cette décision, bouleverse le champ d'action et la stratégie de chacun des acteurs. Il s'agit donc ici

de comprendre leurs nouvelles stratégies et de remonter au système d'action organisé.

3.1. Les acteurs menacés d'expulsion

Les expulsions obligent les deux acteurs menacés d'expulsions, les colons et les Ogiek à s'exprimer. S'ils ne se manifestent pas, ils vont être tout simplement rayés de la forêt du Maasai Mau.

Les colons invoquent le droit qu'ils ont sur la terre et sept d'entre eux intentent une action en justice contre le conseil communal de Narok au début mars. C'est leur carte maîtresse pour une raison majeure, ils ont effectivement un titre de propriété. Il est illégal, mais c'est un titre tout de même. Ceci a au moins trois objectifs simultanés :

- Mettre l'opinion publique de leur côté. Au Kenya il y a cette idée générale que l'existence du titre lui confère un statut de légalité. C'est le concept de la « sainteté du titre ».
- Stopper l'action des forces combinées gouvernementales et du conseil communal. Celle-ci pourrait être paralysée pour une période très longue. Dans une situation similaire, les Ogiek et les environnementalistes sont devant les tribunaux contre le gouvernement depuis 2001.
- Obtenir la régularisation de leur titre foncier. Il existe une provision dans la loi sur l'attribution des terres qui parle des « troisièmes parties », ceux qui ont acheté un titre illégal sans le savoir d'une autre personne. L'État peut le régulariser.

Pour arriver à cet objectif de rester sur la terre, ils disposent d'une ressource majeure : l'appui des parlementaires KANU de la vallée du Rift. Mais, cette ressource politique est aussi une contrainte. Ce sont ces dernières qui ont vendu ces titres de propriété. Les colons et les parlementaires KANU souhaitent donc bien tous deux la régularisation des titres. Mais, les parlementaires ne veulent pas la recherche détaillée du mécanisme de leur attribution qui les mettrait en cause.

Dès le début mars, et très certainement grâce à des connexions politiques KANU, le juge impose au gouvernement de stopper les

expulsions jusqu'à ce que l'invalidité des titres fonciers soit prouvée. Après avoir tergiversé quelques semaines, l'État décide de poursuivre les expulsions. Ceci oblige les parlementaires KANU de la vallée du Rift à monter en ligne entre mai et juillet pour défendre les colons.

Disposant de finances importantes, de l'accès aux médias et d'un bloc politique uni, ces parlementaires avancent une série d'arguments rhétoriques, politiques et éthiques pour s'opposer aux expulsions⁶⁸. Cette série d'attaques particulièrement incisives se passe à travers la presse entre mai et juillet. Elle obtient le soutien de l'église, de la *Law Society of Kenya* et de quelques associations humanitaires et environnementalistes au niveau national (*Kenya Land Alliance*) et international (*Housing Rights and Evictions*). Ces soutiens se limitent au moment tendu de l'expulsion, en juin et en juillet 2005. Quand la tension médiatique tombe et en l'absence de soutien financier, ils disparaissent ensuite du champ de l'action.

L'ensemble des ressources mobilisées par la KANU a deux objectifs. D'abord, il s'agit de soutenir les revendications des colons dans le domaine éthique: le droit au logement, à l'éducation et à la nourriture. Sous cette perspective, il est le catalyseur des revendications de la société civile kenyane et internationale. Mais, ensuite, il va beaucoup plus loin avec la volonté de discréditer l'action gouvernementale. Dans ce second objectif, il y a la volonté de capitaliser sur le sort des colons pour des bénéfices politiques et aussi la peur que de telles décisions gouvernementales soient ensuite appliquées sur d'autres forêts où les parlementaires KANU ont des intérêts⁶⁹.

Les Ogiek, comme les colons, risquent l'expulsion. Leurs ennemis d'hier deviendraient leurs alliés unis dans un même objectif ?

⁶⁸ HIRSCHMAN, A. (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris: Fayard.

⁶⁹ Par exemple, un des parlementaires KANU les plus vindicatifs, Gideon Moi, aurait attribué environ 10 000 hectares sur son fief à Baringo (plus de 6000 hectares sur Ol Arabel en 1993, 1773 hectares sur Marmanet en 1995 et 2700 hectares sur Marmanet en 2001). Le ministère des terres et de l'habitat a dépêché une équipe de travail pour examiner la situation. UNEP/KFWG conversations personnelles. 09 septembre 2005.

Ici se situe le dilemme, car si les colons restent, et donc les Ogiek, la situation globale des Ogiek ne changera pas : les colons prennent leurs territoires. Sous cette perspective, la seule stratégie gagnante pour les Ogiek est d'accepter l'expulsion, puis de se réinstaller sur leurs terres. Selon le directeur exécutif d'ORIEP, ils font donc la paix des braves avec ole Ntimama⁷⁰ et se laissent expulser.

Néanmoins, en juillet 2005, au plus fort des expulsions, la communauté internationale qui est le fidèle soutien des Ogiek s'inquiète de leur sort. Il est difficile de mesurer avec précision si ces appels sont la volonté des Ogiek eux-mêmes, car ces organisations internationales maîtrisent l'outil informatique et ont une réelle volonté d'aider, parfois indépendamment du souhait de ce peuple autochtone.

3.2. Les acteurs facilitant l'expulsion

Les acteurs facilitant l'expulsion (les environnementalistes, l'administration, le conseil communal et le public local) adoptent des stratégies complémentaires.

Le PNUE / KFWG finalise son évaluation sur l'état de destruction du Maasai Mau juste après que les expulsions eurent commencé. Il donne l'information détaillée de la situation au Ministre des terres et de l'habitat et au comité interministériel sur le Mau. Il donne aussi l'information didactique sur le sujet du Maasai Mau en main propre (ou à leur bureau) à tous les Ministres et secrétaires permanents gouvernementaux. Il rencontre aussi fréquemment ole Ntimama, qu'il considère comme la personne clef dans cette problématique, et certains ministres via ENSDA. La stratégie consiste à informer les personnes clefs pour qu'elles aient les arguments techniques pour poursuivre les expulsions. La règle implicite est que le crédit doit revenir aux acteurs décisionnaires. Le profil du

⁷⁰ *[Ole Ntimama] has similar concerns as us about forest destruction. We still work closely together, even now. We interact with him through the President of East Africa Court of Justice, ole Keiwa. We agreed that the forest settlers, the Kalenjin, have to be out of the forest, and then we will see what the Ogiek and Maasai can do. That is why the Ogiek kept quiet on this case, even if they are among the evictees.* ORIEP executive director 02 août 2005.

PNUE / KFWG doit rester bas : la gestion de la forêt doit rester une affaire entre le gouvernement et ses administrés.

Le PNUE / KFWG utilise aussi son réseau médiatique pour relayer l'information au grand public à moindre coût : la Radio Kameme (radio importante kikuyu, la plus nombreuse ethnie au Kenya), les journalistes et la télévision Nation TV sont ainsi invités en avril sur le terrain.

Au niveau ministériel, ole Ntimama utilise sa position de médiateur privilégié entre les Maasai locaux et l'État central pour faciliter, d'une part, la mobilisation Maasai au niveau local de, d'autre part, pour s'assurer que la décision d'expulsion est bien mise en œuvre par l'État central.

Au niveau local, ole Ntimama facilite l'établissement du *Narok District Wildlife Environment Forum*, début mars, une association présidée par un de ses fidèles compagnons, William ole Yale. Ensuite, cette organisation et le *Narok District Wildlife and Environment Forestry Forum* reçoivent son aval pour s'enregistrer en tant qu'organisation non gouvernementale et mobiliser l'opinion publique local. Cette mobilisation maasai n'échappe pas aux parlementaires KANU de la vallée du Rift d'où viennent les colons qui affirment que « *Ntimama joue sur la division ethnique entre les résidents et les immigrants et avertissent de la résurgence de conflits ethniques* »⁷¹. John Koech, parlementaire KANU de Chepalungu et Ministre dans le cabinet présidentiel, va plus loin, attaquant ole Ntimama « *un tribaliste de la pire espèce* » qui « *désinforme le Ministre des terres et celui de la sécurité intérieure* »⁷².

Au niveau national, ole Ntimama commandite une étude sur les implications juridiques de l'action judiciaire à ole Kewa, le Président de la cour de justice d'Afrique de l'Est, un maasai. Il se fait aussi le relais dans les cercles du pouvoir de l'évaluation réalisée par le PNUE / KFWG.

Cette hyperactivité d'ole Ntimama et la réponse des parlementaires KANU suggèrent aussi que la bataille pour la forêt du

⁷¹ *Standard* du 12 juin 2005, propos réitérés dans le *Daily Nation* du 20 juin 2005.

⁷² *Daily Nation* du 20 juin 2005.

Mau est aussi le théâtre d'un combat entre des élites politiques. Ainsi ole Ntutu « *accuse ole Ntimama de muscler les débats pour me miner politiquement* »⁷³.

ENSDA facilite l'enregistrement légal en tant qu'ONG des deux organisations. Celles-ci mobilisent la population locale avec des ressources financières d'ENSDA et du district. Elles organisent aussi avec *Friends of Mau Forest Conservation* une manifestation de soutien à la décolonisation au niveau local regroupant plus de 200 personnes qui se termine par l'envoi d'un mémorandum au commissaire du district. Enfin, ils vérifient que les colons expulsés ne retournent pas sur le Maasai Mau. Usant de leurs bonnes connexions au niveau national, ENSDA intervient aussi politiquement. Comme le résume leur directeur de gestion « *La colonisation était une décision politique, leur expulsion est aussi une décision politique. L'information de PNUE et KFWG aide à la décision* »⁷⁴. Il donne pro-activement l'information du PNUE / KFWG aux politiciens.

Par le biais de la mobilisation maasai locale et de l'information (judiciaire et environnementale) donnée aux ministres, ole Ntimama et ENSDA stabilisent politiquement le gouvernement dans la poursuite de sa décision.

Concernant le discrédit que jette la KANU sur l'action gouvernementale d'annuler les titres fonciers, le gouvernement se dit prêt à négocier, non pas sur la décision, mais sur les modalités de sa mise en œuvre. Le 9 juillet, il propose la formation d'un comité de recherche des faits (*fact finding committee*) sur le Maasai Mau composé de 6 parlementaires KANU, de 6 membres du gouvernement et de 6 membres du conseil communal de Narok. Ceci a un double objectif stratégique. En premier lieu, le gouvernement affirme qu'il gouverne. En second lieu, il s'agit d'une stratégie de cooptation et d'encerclement. Comme ce sont les parlementaires KANU eux-mêmes

⁷³ *Standard* du 12 juin 2005.

⁷⁴ « *It was a political decision to settle, it was only a political decision to take it back. Neutral information by UNEP and KFWG supported the case.* » ENSDA directeur de gestion 02 août 2005.

qui ont facilité l'octroi illégal de terres, cela revient à leur faire endosser les futures trouvailles. Il est donc logique que les parlementaires KANU refusent de participer à ce comité.

Le gouvernement va alors plus loin : il élabore des cartes d'enregistrement pour que les colons donnent tous les détails de leurs titres fonciers pour évaluer s'ils peuvent être compensés. Ce nouveau dénouement a sans doute deux objectifs. D'une part, il s'agit de connaître qui sont les propriétaires exacts et les indemniser si nécessaire. D'autre part, cela permet d'établir le fichier de tous les maîtres à penser de la colonisation. Sous ce second angle, il est évident qu'à une attaque du KANU visant à discréditer le gouvernement, il y a une réponse politique gouvernementale pour persécuter les parlementaires KANU. Comme on peut l'observer, les mécanismes de négociation offerts par un mode de fonctionnement démocratique (libre accès aux médias, session parlementaire, proposition d'un comité de établissant les faits) ont été vidés de leur sens premier, qui serait de trouver un point d'entente pour assurer une meilleure gestion forestière. Ils sont devenus le théâtre d'une bataille politique sur l'accès au pouvoir au Kenya, sur fond de clivage ethnique : les maasai qui mobilisent le public, les Kalenjin qui soutiennent les colons et les Kikuyu qui contrôlent le gouvernement.

Garant de l'application de la loi sur le terrain, le district établit le minutieux registre de la situation des terres. Il met aussi en œuvre avec un réel zèle l'interdiction pesant sur le transport de produits forestiers. Enfin, sur le territoire communal, le district assiste le conseil à effectivement expulser les colons et à s'assurer qu'ils ne reviennent pas. En effet, sur le territoire du gouvernement local, l'administration de district travaille avec lui. Elle ne manque pas de trouver la situation frustrante : le conseil communal montre une volonté plus que limitée dans l'application de la loi⁷⁵.

Les cadres du district sont aussi particulièrement remontés contre les responsables du conseil communal, car étant en charge de

⁷⁵ « *They [Narok county council] didn't mark clearly the boundaries and hadn't any ranger to protect it. Until now little has changed in fact. For example, the forest is completely opened* ». Forest district officer. 02 août 2005.

mettre en œuvre l'interdiction d'abattage et de transport des produits forestiers, ils ont pris en flagrant délit des personnes liées à certains conseillers. Ils auraient même saisi les scies électriques de quelques-uns.

Parallèlement, au niveau local, ENSDA est l'expert dans le développement de plans de gestion. Il n'a qu'une confiance très relative dans le conseil communal qui s'est avéré incompetent dans la gestion forestière passée et n'a pas de compétences techniques. Il accompagne donc le conseil communal dans l'élaboration de son plan. Au niveau technique, ENSDA a moins de problème que le district au niveau légal. La difficulté est plus qu'ENSDA ne trouve pas de réel interlocuteur pour le développer. L'entière responsabilité lui est déléguée.

Enfin, un mot sur le conseil communal. Selon son Président : « *la corruption est liée au régime KANU et incluait les politiciens et son administration pour l'exécution* ». Dans la logique du conseil, il faut montrer à tous que la situation est *under control* comme me dira le secrétaire. Les différentes annonces mises dans la presse en juin et juillet vont dans ce sens : voici notre future gestion, voici nos besoins. Voulez-vous contribuer à notre programme ? Pour le conseil, il est hors de question que l'État interfère dans ses choix : les organes de l'administration peuvent proposer et doivent exécuter mais, c'est bien le conseil qui décide.

3.3. Le système d'action organisé émergent

Au niveau national, le gouvernement décide de protéger le bien commun, la forêt du Maasai Mau. Il prend sa décision de manière informée par le cercle ministériel (en particulier ole Ntimama), ENSDA et en consultant des experts, d'UNEP / KFWG. Cette décision peut être négociée dans son mode d'application par les colons via l'opposition KANU.

La décision est exécutée par l'administration : le district pour l'aspect légal (la mise en œuvre de la loi) et ENSDA pour l'aspect technique (l'élaboration du plan de gestion). Ces deux organismes

conduisent leur travail sous l'autorité politique du conseil communal. Il donne donc son aval à leurs opérations.

Enfin, le public local est l'organe de contrôle du système. Il soutient les décisions gouvernementales et du conseil (par mémorandum, manifestation) et vérifie qu'elles sont bien mises en œuvre.

La plupart des environmentalistes et les associations humanitaires sont exclus pour ne pas connaître le système d'action existant, tout comme les Ogiek pour refuser d'y participer. Ces derniers espèrent cependant bien retourner à la table de jeu lorsque les conditions deviendront plus favorables.

Concluons en relevant que c'est au plus fort de ce battage politico-médiatique entre les politiciens pendant les mois de juin et juillet 2005 que les parlementaires ont négocié et approuvé en un temps record le nouveau projet de loi sur la gestion forestière, alors que cela faisait plus de dix ans qu'il était en gestation. La crise a au moins montré l'urgence de légiférer pour élaborer un cadre de gestion forestière plus compréhensif et plus participatif.

4. Les caractéristiques de la gestion forestière du Maasai Mau

4.1. Les conditions de sa mise en oeuvre

Pour que le nouveau mode de gestion forestier ait pu se constituer, deux conditions ont dû être préétablies. D'abord, il a fallu que les acteurs soient **légitimes**, en rupture avec la corruption passée. Le conseil communal retrouve son autorité politique à travers le forum de novembre 2004 et le district de Narok son autorité exécutive et réglementaire après la nomination de nouveaux responsables, le commissaire du district et l'officier forestier du district. Ensuite, les différents acteurs ont dû **se reconnaître et accepter l'existence de l'autre**. Lorsque ENSDA, le PNUE/KFWG, les *Friends of Mau Forest* et les Ogiek effectuent des actions séparées sans se connaître, il n'y a aucun résultat. Ce n'est que lorsque ces acteurs se reconnaissent et

acceptent les règles implicites du jeu, qu'il peut se dérouler. Les acteurs qui ne veulent pas (Ogiek) ou ne peuvent pas (environnementalistes, associations humanitaires) reconnaître les autres acteurs comme partie intégrante du système organisé s'excluent d'eux-mêmes du jeu.

Des acteurs légitimes et reconnus mutuellement sont deux conditions essentielles à l'émergence de cette gestion forestière. Mais, elles ne sont pas suffisantes. En effet, le conseil communal et le public local, par exemple, n'ont a priori pas intérêt à participer à un plan de gestion durable de la forêt.

La rationalité individuelle de ces deux acteurs locaux serait d'exploiter et de détruire la forêt qui autrement ne leur rapporterait rien. On s'approche ici de la théorie des jeux montrant que la rationalité individuelle a des effets pervers⁷⁶. Ce n'est que lorsque ces acteurs comprennent l'importance de l'eau pour leur propre survie qu'ils se mobilisent réellement.

En langage économique, cette perception de l'importance de l'eau permet d'internaliser les externalités liées à la bonne gestion de la forêt. Ainsi, l'intégration de la valeur de l'eau dans l'équation permet d'affirmer que la mise en œuvre d'une bonne gestion forestière donne un jeu à somme positive. Tous les acteurs participant à l'action y trouvent leur propre intérêt direct, pragmatique et concret. **Le développement durable n'est plus une vague notion, mais une réalité tangible.** La gestion durable des forêts permet la production agricole pour la population locale et maintient la faune sauvage du Maasai Mara, la source de stabilité financière du conseil. Les *free riders* qui couperaient du bois sans se préoccuper de l'intérêt général se retrouvent poursuivis par la population locale et mis au banc du conseil.

Pour que les acteurs comprennent l'importance de l'eau et s'accordent sur l'idée d'élaborer un plan de gestion forestier, il faut que **l'information** sur l'eau et la forêt (le couvert forestier, les limites et la colonisation) **existe et ait été rendue disponible** à tous les acteurs. Pour générer l'information, Il y donc deux **experts** qui sont respectés

⁷⁶ CHAMNAH, A.M. (1965). *Prisoner's dilemma. A study in conflict and cooperation.*

pour leurs compétences : le WWF et le PNUE respectivement pour l'eau et la forêt.

Tant qu'il n'y a pas d'information disponible, le système de corruption organisée est possible. Il fonctionne avec l'aide de l'État jusqu'en décembre 2002 et ensuite, alors que le gouvernement a changé, de manière officieuse, et ceci jusqu'en automne 2004 lorsque l'information devient enfin disponible.

L'étude montre aussi que finalement seule l'information relative au statut de la forêt a été déterminante dans la prise de décision des acteurs. Il semble que ce soit lié à la nature et au format de l'information donnée. L'information du PNUE / KFWG est totale, puisqu'elle donne de manière détaillée la situation de la forêt. Cette information devient donc contraignante pour chaque acteur, qui ne peut la mettre en doute et est obligé de considérer la situation et ses conséquences. L'information sur l'eau du WWF renforce celle du PNUE / KFWG sur l'importance de la forêt, mais n'est pas en elle-même déterminante, étant à tout moment sujette à discussion. Les quantités d'eau changent d'une saison à l'autre et il est impossible de mesurer toute l'eau du bassin.

Pour que cette information soit disséminée de manière **transparente** et exhaustive aux acteurs institutionnels impliqués, elle a nécessité des relais actifs, des **médiateurs** au niveau national et local. Au niveau national, le Ministre du service public et le directeur de gestion d'ENSDA sensibilisent les ministres et les ministères. Au niveau local, ENSDA permet la mobilisation du public à travers des associations locales qu'il soutient.

Ceci m'amène à considérer un autre point crucial, la **participation du public**. C'est une caractéristique clef de la gouvernance. Dans une bonne gestion forestière, le public doit participer activement aux débats. Mais qui est-il vraiment ? Le Président du *Friends of Mau Forest* est aussi le Président de la chambre de commerce et de l'industrie de Narok, Le Président du *Narok Wildlife Environment Conservation* est un ex-président du conseil communal et il est proche d'ole Ntimama. Enfin, le coordinateur du *Narok Wildlife Environment Forestry Forum* est un proche du directeur de gestion

d'ENSDA. Ils sont tous Maasai. De même, trois Maasai, ole Ntimama, ole Nkako et ole Kewa ont joué des rôles actifs de relais dans les hautes sphères administratives, judiciaires et ministérielles. Sous cet angle, il ne s'agit plus de la mobilisation du public, mais bien de celle des Maasai.

Il est intéressant d'observer que l'existence de l'information et sa dissémination annulent une source principale de pouvoir, mais ne suppriment pas les autres, en particulier celles liées à la position clef dans le système d'action. L'apparition de l'information bénéficie donc principalement aux médiateurs, qui peuvent utiliser leur position, et au gouvernement qui structurellement est au sommet de la pyramide du pouvoir.

4.2. La mise en œuvre de la gestion durable

L'émergence de cette gestion forestière pose tout d'abord la question incontournable du gendarme. Elle a nécessité **la décision claire du gouvernement**, qui l'a prise collectivement, et la position ferme du Secrétaire permanent pour la sécurité intérieure et du Ministre des terres et de l'habitat. On est **loin de l'idée** idyllique d'une gouvernance participative dans des **forums ouverts** promus par l'Occident. Ceci s'explique lorsque l'on comprend que chaque acteur a un objectif particulier et utilise les opportunités offertes par la négociation pour faire avancer sa cause particulière et non l'ensemble. En haut de l'appareil politique kenyan, la mise en œuvre de ce plan de gestion est en effet le théâtre de batailles pour l'accès au pouvoir. Les politiciens mettent en avant le droit des ethnies qui les soutiennent. Par contre, la nécessité de protéger le bien forestier commun reste en marge du débat.

Par conséquent, la **négociation multilatérale** ouverte et transparente à tous les acteurs est ici remplacée par de nombreuses **négociations bilatérales** autour de deux personnages, le directeur de gestion d'ENSDA et le Ministre des services publics. Par leurs positions clefs entre le pouvoir politique / administratif et la réalité locale / nationale, ils ont été les médiateurs entre tous les acteurs maasai. Ils participent activement à l'élaboration, la discussion et la

diffusion transparentes de cette notion de gestion durable dans le monde maasai. Mais ce système transparent et participatif à l'intérieur se révèle aussi totalement opaque au monde extérieur. Les autres ethnies, en particulier Ogiek et Kalenjin (colons) n'ont pas accès à l'information et ne peuvent participer à l'élaboration du plan de gestion.

À l'intérieur de l'espace ethnique maasai, il semble que la gestion forestière aura les caractéristiques d'une bonne gouvernance. Le plan devrait être élaboré de manière informée, inclusive et transparente après des consultations populaires. Un comité de gestion public / privé mixte est envisagé⁷⁷. Mais, il s'agit ici du cadre local maasai, restreint de mise en œuvre, et non du cadre général national.

La mise en œuvre de ce plan de gestion pose **la question des exclus**. Dans la gouvernance, le compromis rationnel laisserait à penser que tous sont inclus. Mais la mobilisation locale est bien maasai. Qu'advient-il des Ogiek en particulier ? Ils ont toujours refusé de négocier avec les autres acteurs, les deux conditions élémentaires pour eux n'étant pas acquises : les règles et leur mise en œuvre ne sont pas justes ; il n'y a aucune chance de gagner. Au lieu de négocier, ils s'opposent ou restent muets. L'histoire montre qu'ils sont toujours revenus sur leurs terres forestières, ... illégalement. Le cas des colons kalenjin est similaire. À présent expulsés des terres qu'ils avaient achetées à des leaders kalenjin du KANU, ils n'ont pas de moyens de faire valoir leurs droits.

Néanmoins, soulignons qu'à la mi-octobre 2005, dans un revirement inattendu lié au débat sur le vote de la nouvelle constitution en novembre, l'État décide de donner des terres forestières dans le district de Nakuru aux paysans ayant des titres de propriété valides. Cela ne solutionne que partiellement le problème foncier des Ogiek et des colons, car très peu en ont. Du point de vue forestier, cette décision est bien évidemment un désastre.

Enfin, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de gestion, on peut s'interroger sur le rôle effectif de certaines

⁷⁷ Directeur de gestion d'ENSDA, conversations personnelles. 10 septembre 2005.

organisations internationales de la société civile (humanitaire et environnementale). Dans ce système d'acteurs où des cartes maîtresses sont sous la table, et où il faut comprendre le sens caché des actions de chaque acteur, certaines de ces organisations interviennent dans la négociation avec une méconnaissance du sujet, appuyant soit un camp soit un autre, brouillant les cartes dans un certain chaos.

Conclusion

Le modèle d'action organisée développé par Crozier et Friedberg s'est avéré un outil puissant pour comprendre les mécanismes aboutissant à la gouvernance forestière sur le Maasai Mau. Privilégiant le rôle de l'acteur, considéré comme un stratège qui poursuit des buts, tenant compte des contraintes et des ressources que lui offre le système, cette approche nous a permis de déterminer les conditions qui ont été nécessaires à l'émergence de cette gestion forestière dans le Maasai Mau et a expliqué les raisons du mode de gestion adopté.

Les observations montrent clairement que certains acteurs ont pu s'accorder sur une gestion durable du Maasai Mau. Mais le système d'action trouvé n'est ni simple, ni organique. C'est un système complexe et construit. Il emprunte quelques caractéristiques de la « bonne gouvernance », mais pas tous.

Le cas du Maasai Mau m'a permis de dégager quelques principes pour une « bonne gouvernance » qui tiendrait compte de la réalité du Kenya.

L'information doit être produite de manière impartiale et diffusée activement à tous les acteurs potentiels avec l'aide de médiateurs respectés. Les acteurs participants doivent être légitimes, l'État soutenir le processus et la population locale mobilisée. Les négociations bilatérales doivent être doublées de consultations populaires ouvertes à tous. Enfin, il faut s'assurer que chaque acteur a un intérêt réel et concret à participer à la gestion durable. L'eau peut être la raison dans le cas des forêts de montagne.

D'une certaine manière, cette étude propose qu'au lieu de parler de « gouvernance », comme d'un terme générique dont toutes les caractéristiques devraient être mises en œuvre intégralement, les bailleurs de fond pourraient consacrer leurs ressources de manière plus structurée dans l'espace et le temps :

- Générer une information impartiale, didactique et actualisée de la situation.
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs potentiels.
- Obtenir le consensus pour une gestion durable lors de forum participatifs.
- S'assurer de la mise en œuvre effective par les autorités nationales en les sensibilisant continuellement à la problématique.
- S'assurer une mise en œuvre locale par la mobilisation de la population locale et l'utilisation de médiateurs, personnages respectés nationalement et localement.

L'étude montre aussi le rôle crucial que peuvent avoir les environnementalistes et plus généralement la société civile dans l'élaboration d'information scientifique et sa diffusion aux acteurs décisionnaires et aux médiateurs. En profitant des opportunités s'ouvrant dans le temps et en restant très constants dans la durée, ils pèsent sur la gestion forestière avec des ressources financières très limitées.

Peu d'argent semble finalement nécessaire pour qu'émerge une gestion durable forestière, l'articulation des actions et leur timing est largement plus important. La connaissance aigüe des ressources et du jeu de chaque acteur est donc primordiale.

Addendum

Après le rejet par la population du referendum constitutionnel en novembre 2005, tous les ministres qui se sont prononcés contre, dont Ole Ntimama, ont été limogés. Ole Ntutu devient le Ministre assistant pour l'environnement et des ressources naturelles. Dans la foulée de sa nomination, le commissaire du district de Narok, Hassan

Farah, est limogé et transféré à Baringo. Ces nouveaux développements montrent la fragilité du système et l'importance du travail constant de la société civile pour stabiliser le système d'action.

Références

- BERG-SCHLOSSER, D. (1984). *Tradition and Change in Kenya—A Comparative Analysis of Seven Major Ethnic Groups*. Paderborn : Ferdinand Schoningh.
- CHAMMAH, A.M. (1965). *Prisoner's dilemma. A study in conflict and cooperation*. University of Michigan : Ann Arbor.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Editions du Seuil.
- DEFARGES, P.M. (2003). *La Gouvernance*. Paris : Presses Universitaires de France.
- DEVAS, N. et GRANT, U. (2002). *Local Government Decision-Making: Citizen Participation and Local Accountability. Examples of Good (and Bad) Practice in Kenya*. Birmingham, International Development Department, School of Public Policy, University of Birmingham. Department for International Development (DFID).
- EWASO NGIRO SOUTH RIVER BASIN DEVELOPMENT AUTHORITY (ENSDA). (2004). *ENSDA Strategic Plan 2004–2009*. Narok : ENSDA.
- ENSDA. (2004). *Destruction of Mau Forest—the Issue of the Forest Boundaries. Maasai Mau Workshop Proceedings, workshop 27/11/2004*. Narok : Ewaso Ngiro South River Basin Development Authority.
- NJOGU, J. (2005). *ENSDA SNV-Kenya Profiling Workshop 16th–17th June 2005*. Nakuru : Ewaso Ngiro South River Basin Development Authority.
- GATUNDU, C. (2003). *Policy and Legislative Framework for Community based Natural Resource Management in Kenya—A Review of Existing and Proposed Laws and Policies*. Nairobi : Forest Action Network.
- GAUDIN, J-P. (2004). *L'Action publique—Sociologie et politique*. Paris : Presses de Sciences Po/Dalloz.

- GOVERNMENT OF KENYA. (1994). *South West Mau Forest register of heads of households*. Nakuru : Provincial Administration Rift Valley and Kenya Indigenous Conservation Forest (KIFCON).
- GOVERNMENT OF KENYA. (1999). *Wood and wood products and pulp and paper products industries. Sector profile and opportunities for private investment*. Nairobi : Ministry of Tourism, Trade and Industry.
- GOVERNMENT OF KENYA. (1992). *The Forests Act, Chapter 385*. Nairobi : Government Printer.
- GOVERNMENT OF KENYA. (1985). *The Wildlife (Conservation and Management) Act, Chapter 376*. Nairobi : Government Printer.
- GOVERNMENT OF KENYA. (2004). *Report of the Commission of Inquiry into the Illegal/Irregular Allocation of Public Land*. Nairobi : Government Printer.
- GOVERNMENT OF KENYA. (2005). *Bill for Introduction into the National Assembly – The Forests Bill, 2005*. Kenya gazette supplement 045. Bills N19. Nairobi : Government Printer.
- HAMMER, J. (1994). 'Richard Leakey's fall from grace', *Outside Magazine*, pp. 1–17.
- HIRSCHMAN, A. (1991). *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris : Fayard.
- JOBET, B. et NULER, P. (1987). *L'état en action*. Paris : Presse Universitaire de France.
- KAREITHI, S. (2003). *Coping with Declining Tourism - Examples from Communities in Kenya*. Pro-poor tourism, PPT. Working Paper No. 13.
- KENYA FOREST WORKING GROUP. (2004). *Changes in Forest Cover in Kenya's Five "Water Towers" 2000–2003*. Nairobi : Kenya Forest Working Group.
- KLOPP, J. (1999). 'Pilfering the public: the problem of land grabbing in contemporary Kenya', *Africa Today* pp. 7–26.
- KRATZ CORINNE, A. (1980). 'Are the Ogiek really Masai? Or Kipsigis? Or Kikuyu?', *Cahiers d'études Africaines*.
- LAGROYE, J. *et al.* (2002). *Sociologie politique–4ème édition*. Paris : Presses de Sciences Po et Dalloz.

- LALLEMENT, M. (1993). *Histoire des idées sociologiques, de Parsons aux contemporains*. Paris : Nathan.
- LAMBA, D. (2001). *A Summary of the Case—Miscellaneous Civil Application No. 334 of 2001*. Nairobi : Mazingira Institute.
- LAMPREY R. and RIED R. (2004). 'Expansion of human settlement in Kenya's Maasai Mara: What future for pastoralism and wildlife?', *Journal of biogeography* 31 (6).
- LAPANTINE F. (2001). *L'anthropologie*. Paris : Petite bibliothèque Payot.
- LASCOUMES, P. et LE GALÈS, P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Sciences Po.
- MATIRU, V. (2002). *Forest cover and forest reserves in Kenya: Policy and practice*. Nairobi: IUCN Eastern Africa Program. Forest and social perspectives in conservation, working paper No.5
- MÉDARD, C. (1996). 'Les conflits "ethniques" au Kenya: une question de votes ou des terres?', *Afrique contemporaine*, numéro spécial : 63–73.
- MÉDARD, C. (1998). 'Le Kenya. Le contrat social à l'abandon', *Politique Africaines* 70 : 33–37.
- MINISTRY OF ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES. (1994). 'Kenya Forestry Master Plan Development Programmes', *Cahiers* 26: 1–38, Finnish International Development Agency (FINNIDA).
- MONBIOT, G. (1994). *No man's Land. An investigative journey through Kenya and Tanzania*. Oxford : Macmillan.
- OBERSHALL, A. (1973). *Social conflict and social movements*. Prentice Halls : Englewood Cliffs, N.J.
- RUTTEN, M. MAZRUI, A. and GRIGNON, F. (2001). *Out for the Count. The 1997 General Elections and Prospects for Democracy in Kenya*. Kampala : Fountain Publishers.
- SANG, J.K. (2002). *The Ogiek Land Question*. Paper submitted at Indigenous Rights in the Commonwealth Project, Africa Regional Expert meeting, Indigenous Peoples of Africa Coordinating Committee (IPACC), Cape Town, South Africa 16–18th October 2002. Nakuru : The Ogiek Welfare Council.

TOWETT, J.K. (2002) *Ogiek Land Case and Historical Injustices, 1902–2004*. Vol 1. Nakuru : Ogiek Welfare Council.

TOWETT, J.K. (2002). *Mau Forest Complex on the spot light. The many reasons for Ogiek's opposition to the 'forest excision scheme'*. Nakuru : Ogiek Welfare Council.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME – UNDP. (2004). *Third Kenya Human Development Report. Participatory governance for human development*. Nairobi : United Nations Development Programme.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME – UNDP. (2004). *Kenya Development Cooperation Report 2003*. Nairobi : United Nations Development Programme.

UNEP, KWS and KFWG (2005). *Mau complex under siege - Continuous destruction of Kenya's largest forest*. Nairobi : United Nations Environment Programme.

WASS, P. (1994). *Kenya's Indigenous Forests: Status, Management and Conservation*. Paris and Cambridge : IUCN Publications Services Unit.

Journaux

Daily Nation du 20/10/1993; 2/3/2005; 4/3/2005; 23/3/2005; 28/5/2005; 15/6/2005; 16/6/2005; 20/6/2005; 26/6/2005; 7/7/2005; 12/7/2005; 17/7/2005; 23/7/2005; 25/7/2005; 26/7/2005; 21/8/2005.

East African Standard du 10/6/2005; 15/6/2005; 18/6/2005; 21/6/2005; 28/6/2005; 30/6/2005; 6/7/2005; 7/7/2005; 9/7/2005; 10/7/2005; 11/7/2005; 12/7/2005; 13/7/2005; 14/7/2005; 17/7/2005; 26/7/2005; 6/8/2005; 11/8/2005; 18/8/2005.

Relations homme / nature en milieux d'altitude : quand la durabilité est une question de survie

Léa Sébastien

Résumé

L'alimentation en eau de la ville de Moshi, située au nord-est de la Tanzanie, est presque exclusivement assurée par le mont Kilimandjaro. Depuis quelques années néanmoins, Moshi accuse un certain stress hydrique. Le gouvernement montre du doigt les Chagga, paysans vivant sur les pentes du Kilimandjaro, qui seraient responsables de la diminution de la disponibilité de l'eau à Moshi. On présente souvent comme évident un enchaînement inéluctable entre accroissement démographique rapide, pauvreté et dégradation de l'environnement, mais ne s'agit-il pas d'un cliché facile ? Il existe entre la population et l'environnement de très nombreuses et complexes relations de type quantitatif mais aussi qualitatif. Celles-ci, plus difficiles à appréhender, sont souvent négligées. Nous avons voulu aller au delà des pseudo-évidences occidentales ; tenter dans un premier temps de comprendre les pratiques liées au milieu naturel pour ensuite saisir le *lien affectif* qu'entretient le peuple Chagga avec son milieu naturel. Les petits paysans seraient-ils les grands responsables de la dégradation de la ressource en eau sur les pentes du Kilimandjaro ? Les ressources hydriques et forestières du Kilimandjaro en questions : parole aux Chagga.

Abstract

The town of Moshi, situated right at the base of Mt. Kilimanjaro, has experienced lately some shortages of water. The Tanzanian administration started to implement environmental awareness programs targeting local populations. But are the inhabitants the right target? It is generally assumed that local populations in

developing countries are responsible for environmental degradations. The vicious circle: "poverty - demographic increase - ecological decline - poverty" is commonly underlined to justify national regulation programs. The main objective of this work was to analyse how the Chaggas, the people living on the slopes of the Kilimanjaro, relate to their environment. A qualitative survey was carried out among the inhabitants of three of the highest villages (2000 metres). The questionnaire was addressing the following: changes in water and forest uses over time, strategies adopted by the Chagga to manage resources, perceptions of the environment and facing challenges. This analysis revealed that the organisation of the Chagga society is based on cooperation and participation principles in order to reach an equilibrium between human needs and nature preservation.

1. Problématique

L'alimentation en eau de la ville de Moshi, située au nord-est de la Tanzanie, est presque exclusivement assurée par le mont Kilimandjaro. Localisée au piémont du toit de l'Afrique, cette ville a l'avantage de recevoir l'eau dévalant de plusieurs de ses planèzes¹. Le bassin hydrographique du Kilimandjaro est la zone première de captage des eaux de Tanzanie ; il alimente le bassin de Pangani, un des plus grands bassins du pays. Tout le nord de la Tanzanie dépend directement de l'eau de la montagne pour l'eau de boisson, l'eau domestique, l'irrigation et la production d'énergie.... et l'état de la ressource en eau inquiète.

Depuis quelques années en effet, Moshi accuse un certain stress hydrique. Ayant une demande d'environ 30 000 m³ d'eau, la disponibilité n'est actuellement que de 20 000 m³ (Mboya et Mponeja, 1999). Alors que le Kilimandjaro alimente en eau une grande partie de la Tanzanie, une pénurie à Moshi apparaît alors comme un phénomène surprenant et une diminution de la ressource en eau aurait des impacts dévastateurs sur l'ensemble du pays. On dénonce les réseaux

¹ Une planèze est un plateau basaltique qui résulte de l'érosion de coulées sur les flancs d'un volcan.

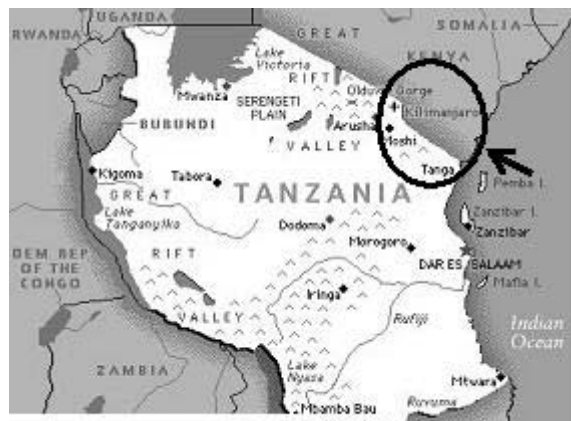
défaillants, une population qui double tous les dix ans mais aussi la diminution de l'apport en eau. C'est sur ce dernier point que nous avons voulu nous pencher et remonter plus en amont du problème, sur les pentes du Kilimandjaro.

Quels impacts ont eu les changements d'occupation du sol et la diminution du couvert forestier sur l'organisation de l'hydrosystème ? L'apparente diminution de la quantité d'eau est-elle due à une demande croissante et à la diversification des usages ou à une réelle baisse de la disponibilité de l'eau au sommet de la montagne ? Sur les pentes du Kilimandjaro, les villages d'altitude ressentent-ils un certain stress hydrique ? Le château d'eau est ébranlé. Il paraît nécessaire dans un premier temps de faire le point sur cette question cruciale et observer de quelle manière chacun des acteurs concernés aborde le problème de la dégradation environnementale sur le Kilimandjaro et plus précisément de la raréfaction de la ressource en eau. Dans un second temps, notre étude, basée sur une enquête qualitative effectuée auprès des Chagga, tente de percevoir quel 'rapport' les populations locales entretiennent avec leur environnement et plus précisément avec le système eau-forêt. *Rapport instrumental* d'abord, qui consiste à se pencher sur l'évolution des usages et des comportements vis-à-vis du milieu naturel. *Rapport affectif* ensuite, afin de déceler les dessous de la réalité factuelle, en étudiant les perceptions et les représentations que se font les Chagga de leur environnement et des enjeux actuels ou à venir. Les ressources hydriques et forestières du Kilimandjaro en questions : parole aux Chagga.

1.1. Présentation de l'objet d'étude

Kilimandjaro : en langue Chagga, '*qui ne peut être conquis*', '*la montagne d'eau*', '*le sommet blanc*'; autant d'hypothèses qui traduisent toutes une certaine adoration pour la montagne. Point culminant de l'Afrique à une altitude de 5963 m, il s'agit d'un massif volcanique dont la cime isolée, couverte de neiges éternelles, surplombe la savane avoisinante (figure 1). Le Kilimandjaro a su conserver une forte image de marque, tant dans les pays industrialisés qu'en Afrique. Il est présenté en Occident comme l'étalon écologique par excellence et

intrigue à cause du caractère paradoxal des neiges éternelles africaines. La montagne représente également un symbole social étonnamment puissant pour les populations des deux pays frontaliers, le Kenya et la Tanzanie.



Ce pilier est-africain n'offre pas seulement le spectacle féerique de son blanc manteau mais recèle un capital environnemental unique. Plus grande montagne isolée du monde, le Kilimandjaro présente une combinaison unique de zones bioclimatiques, où les écosystèmes de l'Equateur à l'Arctique se succèdent verticalement. Au sommet, ses neiges éternelles représentent un potentiel hydrologique abondant et alimentent un réseau hydrographique complexe. À mi-hauteur, elles laissent place à trois types de forêts d'une richesse inégalée : les forêts de nuages, de brouillard et pluviale présentent une biodiversité importante avec un taux d'endémisme élevé. Plongées dans une ambiance humide, propice au développement de mousses, de lichens et d'épiphytes, elles assurent la protection du sol contre l'érosion. Finalement, la ceinture banane-café balaye le piémont du Kilimandjaro, avec des productions souvent uniques, considérant les conditions bioclimatiques de plantations. Dues à leurs origines volcaniques, les terres des pentes du Kilimandjaro sont en effet très fertiles. Elles sont

d'ailleurs cultivées par les paysans Chagga, un peuple installé depuis des siècles sur le toit de l'Afrique, au-travers d'un système agroforestier complexe. Cet exceptionnel réservoir de richesses qu'est le mont Kilimandjaro alimente ainsi toute la Tanzanie en eau, bois, combustibles et autres précieuses ressources.

Kyalema Kyaro voudrait aussi signifier: *Qui ne peut être conquis*, et pourtant... Depuis quelques dizaines d'années, la montagne s'essouffle et souffre d'une dégradation généralisée de son patrimoine naturel. Déforestation massive et plantations de résineux, détournement de rivières, démographie galopante sur les pentes, tourisme, diversification et intensification des usages, variations de l'occupation du sol, fonte des neiges : l'homme a considérablement transformé son environnement et se pose aujourd'hui la question du devenir de la montagne sacrée.

2. Pénurie d'eau sur le Kilimandjaro : une peur étouffée mais réelle

2.1. Au sein de la communauté scientifique...les chercheurs ne se mouillent pas

Paradoxalement, la montagne la plus connue du monde fait relativement peu parler d'elle au sein de la communauté scientifique. Très peu de données sont disponibles sur les ressources biologiques et physiques du toit de l'Afrique, ni sur les fondements culturels des populations rurales Chagga, la communauté installée depuis des siècles sur les pentes de la montagne sacrée. Le Kilimandjaro fait dorénavant parti du patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, est une réserve naturelle depuis 1921, un parc national depuis 1957 et surprise, aucun écologue ne travaille sur ce site (Kilimanjaro draft general management plan, 1992).

Les menaces sur l'ensemble du patrimoine écologique du Kilimandjaro ont pourtant été bien identifiées par la communauté scientifique. Intensification de l'agriculture due à la population croissante, déforestation, replantation de résineux, feux de forêt

amorçés par les apiculteurs, pression touristique synonyme d'érosion, surpâturage ; autant de facteurs qui traduisent une perte de couvert végétal et une mutation de l'occupation du sol sur les pentes du Kilimandjaro. En résulteraient une augmentation de l'intensité des crues et une diminution des flux des rivières comme des sources en saison sèche (Sarmett et Faraji, 1991).

Les scientifiques tanzaniens restent néanmoins très prudents quand ils doivent se prononcer sur l'état de l'environnement du Kilimandjaro. Les chercheurs de l'Université de Dar es Salaam, au *Tanzania Natural Resources Information Centre* (Tanric), étudient les phénomènes de mouvements d'eau sur le Kilimandjaro et ne sont pas en mesure d'affirmer une diminution certaine de la ressource. Ils privilégient davantage l'hypothèse de la modification du fonctionnement des réservoirs, qui serait à l'origine de l'assèchement des sources et de l'écoulement intermittent des rivières. On ne peut par contre nier la fonte vertigineuse des glaciers, qui ont perdu 92 % de leur volume depuis 1912... mais de là à relier la fonte des neiges à la perturbation de l'hydrosystème, rien n'est moins sûr. Les scientifiques disent avoir remarqué que pendant la saison chaude et sèche, la neige fond rapidement et certaines sources, qui devraient normalement être à sec, coulent de bon coeur. On se demande malgré tout s'il s'agit véritablement de neige fondue ou d'eau venant de réservoirs souterrains, grossis par la saison des pluies.

En résumé, même si les dégâts écologiques ne sont pas quantifiables à l'heure d'aujourd'hui, personne ne remet en cause la forte perturbation des hydrosystèmes du Kilimandjaro. Face à l'hypothèse d'une éventuelle diminution générale de l'offre en eau disponible au sommet du Kilimandjaro, la prudence est de rigueur chez les chercheurs, même si l'inquiétude est générale quant à l'évolution de la ressource en eau.

2.2. Au sein des administrations...on se jette à l'eau

La situation socio-environnementale du Kilimandjaro commence à préoccuper le gouvernement même si le discours dépend encore largement de l'interlocuteur. Sur la scène nationale, on a

longtemps considéré qu'il n'y avait plus de problème depuis la création de la réserve et du parc national ; le sommet du Kilimandjaro était désormais sanctuarisé, faisait l'objet d'un intérêt mondial, ce qui faisait le bonheur des espèces endémiques comme des écotouristes. L'État considérait alors avoir fait son devoir en matière de protection environnementale, tel est le message communiqué par le ministère de l'environnement - qui est d'ailleurs le même que celui du tourisme- lors de leur rencontre².

Un peu plus près de la source du problème, à Moshi, le service hydrologique du bassin de Pangani ne tient plus du tout le même discours. Créé en 1991, le *Pangani Basin Water Office* (Pbwo) a pour mission de coordonner les stratégies de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de Pangani. À Moshi, le Pbwo travaille aux côtés de la *Moshi Urban Water and Sewerage Authority* (MUWSA), le service administratif responsable de l'alimentation en eau et l'assainissement de la ville de Moshi. Pour la première fois, une administration reconnaît que le patrimoine écologique de la montagne subit actuellement de fortes pressions, et notamment le système eau-forêt. Le Pbwo affirme ainsi avoir constaté une baisse des flux des rivières, et ce, estimé depuis 1985 environ. Il n'existe que 14 stations de mesure sur l'ensemble du bassin, et qui plus est, la plupart n'ont été réouvertes que depuis 1998, ce qui ne donne évidemment pas assez de mesures pour établir des pronostics fiables. *On peut tout de même affirmer que l'eau diminue partout sur le Kilimandjaro, et ce à cause des activités humaines* (directeur du service hydrologique)³.

La diminution en eau serait alors due à la déforestation et à la mise en culture des terrains forestiers accueillant préalablement les sources d'eau. Toujours selon la direction du bassin de Pangani, la qualité des eaux de la montagne serait également menacée, principalement à cause des pesticides, énormément diffusés sur les plantations de café — pesticides distribués par le gouvernement, un point qui n'a pas été évoqué lors de l'entretien. Avec les processus

² Ministère de l'environnement et du tourisme, rencontre du 05/07/2001.

³ Pangani Basin Water Office, rencontre du 20/07/2001.

d'érosion et de ruissellement, la pollution se diffuse très rapidement dans les canaux d'irrigation.

Et à la baisse de l'offre se cumule l'augmentation de la demande en eau. La dégradation généralisée de la ressource en eau engendre de plus en plus de conflits d'usage, même à haute altitude. Le directeur du bassin de Pangani déplore de nombreux conflits, souvent violents, qui ont lieu entre les différents utilisateurs. Premièrement, entre les usagers de l'amont et ceux de l'aval ; les habitants des basses terres accusent ceux en haute altitude de dégrader la ressource en eau, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Deuxièmement, les vastes plantations de café récemment établies ont créé de nombreux conflits sur la montagne d'abord parce que leurs propriétaires utilisent des techniques nécessitant énormément d'eau. Ensuite car il s'agit d'investisseurs étrangers qui s'installent en territoire Chagga comme en pays conquis.

Les services de l'État disent se sentir concernés par ces problèmes écologiques ; le gouvernement a récemment mis sur pied des programmes de sensibilisation environnementale auprès des populations locales et tente de développer des projets de recherche sur ces questions. Le Plan d'Action national du gouvernement tanzanien pour l'environnement (1994) préconise en effet essentiellement un programme d'éducation du public. *« Nous devons axer nos travaux sur la sensibilisation et l'information : informer les 'petits paysans' des problèmes liés à l'eau et leur apprendre à protéger cette précieuse ressource... Voilà notre priorité ».*

2.3. Petits paysans... grands responsables ?

C'est ainsi que l'État Tanzanien reconnaît qu'il y a un problème ; oui, le patrimoine naturel du Kilimandjaro est menacé, oui, le stress hydrique représente un risque réel, oui, la ville de Moshi souffre de pénurie d'eau à cause d'une mauvaise gestion en amont. À cela, on recommande l'éducation des principaux utilisateurs des ressources naturelles, les Chagga. Il est vrai que la population du peuple Chagga augmente de plus de 3 % par an (Lamprey et Michelmores, 1991) et que selon tous les schémas préétablis, une telle poussée démographique conduit presque automatiquement à la détérioration des ressources

naturelles locales au travers de la déforestation, le surpâturage, etc... (Rees, 1985).

L'impitoyable logique des impératifs à court terme force les paysans sans terre à défricher des parcelles dans la forêt pluviale, à labourer des pentes trop raides et raccourcir les périodes de jachère. En retour, le déclin écologique perpétue la pauvreté car les écosystèmes dégradés ne donnent plus au paysans pauvres que des rendements en diminution (Brown, 1990).

On présente ainsi souvent comme évident un enchaînement inéluctable entre accroissement démographique rapide, pauvreté et dégradation de l'environnement dans les pays en développement, mais ne s'agit-il pas d'un cliché facile (Mathieu, 1998) ? Il existe entre la population et l'environnement de très nombreuses et complexes relations de type quantitatif mais aussi qualitatif (Tabah, 1995). Celles-ci, plus difficiles à appréhender, sont souvent négligées. Nous avons voulu aller au delà des pseudo-évidences occidentales ; tenter dans un premier temps de comprendre les pratiques liées au milieu naturel pour ensuite saisir le *lien affectif* qu'entretient le peuple Chagga avec son milieu naturel. Les petits paysans seraient-ils de véritables bourreaux écologiques ?

3. Les Chagga et leur village : présentation de notre échantillon

3.1. Les paysans Chagga

Présentation : le paysan Chagga de notre échantillon a une soixantaine d'années, six enfants le plus souvent installés en ville et un shamba⁴ de moins d'un hectare sur lequel il cultive bananes et café. La taille du shamba ne permettant pas de subvenir aux besoins de toute la famille, les jeunes Chagga ont parfois dû quitter les pentes du Kilimandjaro pour trouver un travail à Moshi. Génération après génération, les terres cultivables se morcellent un peu plus pour arriver

⁴ Le shamba représente la parcelle agricole familiale accolée à la maison.

à un point critique à l'heure actuelle. La taille moyenne du shamba sur les pentes du Kilimandjaro aurait été au début des années 90 de 1.7 hectares ; en 10 ans, la parcelle familiale aurait été divisée par cinq. Pour pallier ce morcellement draconien, les plus riches tentent d'acquérir ou de louer une parcelle en contrebas du village, même si la terre y est moins fertile que dans les Hautes Terres. Quelques individus — 23 % de notre échantillon — disent posséder ou louer une parcelle dans les Basses Terres, qu'ils cultivent en plus de leur shamba.

Les innovations agricoles, les fluctuations des prix du marché et le morcellement ont contribué à l'évolution de la structure du shamba, sur lequel la diversité culturelle s'efface progressivement. Plus des $\frac{3}{4}$ de notre échantillon ne plantent que du café et des bananes, 17 % cultivent du maïs en plus et seuls 7 % pratiquent une agriculture diversifiée, composée essentiellement de café, bananes, maïs et fèves. Ceux qui se permettent de diversifier leurs plantations sont les mêmes qui possèdent une autre parcelle cultivable dans les Basses Terres. Mais replaçons l'ensemble de ces réalités dans leur contexte.

3.2. À Shimbwe...

À la lisière de la réserve forestière, Shimbwe est un village de 3000 habitants situé entre les rivières Rau et Muare, lesquelles alimentent tous les canaux du village. Il existe un canal d'irrigation principal collectif où tous les habitants peuvent prélever de l'eau à condition qu'ils participent à l'entretien du canal. Ce canal a été construit par le clan Khira il y a 400 ans et chaque année, les villageois doivent faire des offrandes en *mbegue* (bière locale) à la famille Khira. L'eau est ici un bien gratuit et disponible en abondance, selon les responsables du village, et ne pose pas encore problème.

Il existe néanmoins à Shimbwe trois 'comités villageois' dédiés respectivement à la gestion de l'environnement, l'eau et la santé. Le premier à voir le jour fut le comité environnemental, créé en 1998, sous la tutelle de deux responsables gouvernementaux et géré sur le terrain par une dizaine de bénévoles. Grâce à certaines subventions, le comité met en place des programmes liés à la reforestation, l'éducation

environnementale et la surveillance de la déforestation. Les bénévoles disent faire partie de ce comité essentiellement pour l'entretien de la forêt, essentielle à la protection du sol comme des ressources en eau.

C'est ainsi que depuis quelques années, les membres du comité reboisent certaines parcelles dans la réserve, dans le village et près des sources. Il s'agit d'espèces locales à croissance rapide (*Croton megalocarpus*, *Rauvolfia caffra*, *Cordia africana*, *Crevellia robusta*) et plus récemment de nouvelles espèces importées (*Acacia melacruzelon*), choisies par l'ingénieur du projet. « *Il faut replanter pour éviter la désertification et la fonte des neiges, pour augmenter les pluies et l'eau disponible, et pour le bois de feu* »⁵.

Autre réalisation : un 'marché aux arbres' a ouvert ses portes à Shimbwe. Une pépinière a été installée au centre du village où tous les villageois peuvent acheter des plants s'ils le désirent. Selon le comité, les habitants ne devraient plus avoir besoin de se rendre en forêt. Ils doivent maintenant n'utiliser que les arbres de leurs parcelles ou acheter celui du voisin ; ceci devrait combler leurs besoins en bois et produits non ligneux. Pour éviter que des 'villageois rebelles' s'aventurent en forêt, des patrouilles constituées de bénévoles circulent quotidiennement dans la réserve pour détecter toute coupe illégale. Si un villageois est surpris en forêt, il est condamné à payer une amende et à participer aux programmes de plantation. Les sanctions dépendent des lois gouvernementales et des traditions villageoises.

Quant au comité villageois relié à l'eau, il travaille actuellement sur un projet de création d'un réservoir d'eau potable. Selon les responsables, aucun problème d'eau n'est à notifier sur la planète ; tous ces programmes permettent de prévenir la dégradation des ressources et la fonte des neiges. « *Si la neige disparaît, le volcan va se réveiller et l'eau disparaîtra des planètes. La neige permet le brouillard dans la région et empêche le soleil de brûler la terre. Elle permet donc de conserver notre microclimat, nos sources, notre humidité et le vent* ».

⁵ Entretien avec le Maire de Shimbwe, 10/07/2001.

3.3. À Mweka...

Mweka est devenu au fil des ans un village-clé de passage pour les touristes qui montent le Kilimandjaro et les responsables s'en félicitent ; ils espèrent y trouver quelques sources de revenus supplémentaires pour le village. En attendant, il n'y a ni école, ni dispensaire, ni électricité ni eau potable à Mweka.

Le village est situé entre les rivières Kilobanga et Kiarango, qui descendent de la forêt pour alimenter la dizaine de canaux principaux du village. Le maire avoue que depuis 1982, le village est confronté à des problèmes de manque d'eau et relie ce phénomène tant à la croissance démographique qu'à la déforestation ; il fait également le rapprochement entre fonte des neiges et diminution des pluies. Concernant l'évolution climatique, il trouve le temps de plus en plus froid et les pluies très variables et attribue ce phénomène à El Nino. Résultat : si dans les années 70, de nombreuses sources approvisionnaient le village en eau, il n'en reste que 5 aujourd'hui. Les quelques 4500 habitants s'approvisionnent alors en eau essentiellement à la rivière et accessoirement aux sources. Quelques programmes gouvernementaux ont commencé à Mweka en 1998, lesquels ont pour objectifs la création de pépinières et la reforestation d'espaces ouverts.

Finalement même si le maire de Mweka pense que le manque d'eau sera le problème majeur du village dans 50 ans, aujourd'hui, c'est la raréfaction des surfaces cultivables qui l'inquiète et le besoin urgent d'un planning familial. « *Toutes les parcelles disponibles sont dédiées à l'habitat et les habitants n'ont plus de terres agricoles* »⁶.

3.4. À Kidia...

Deux rivières arrosent la planète de Kidia : les rivières Msaranga et Msangachi. Quelques sources également parviennent au village. Les habitants — 4000 — peuvent donc s'approvisionner à la rivière, aux sources ou au tank d'eau récemment construit au centre du village, mais dorénavant plus au canaux. Depuis la mise en place de ce pipeline

⁶ Entretien avec le Maire de Mweka, 15/07/2001.

qui relie la forêt au village, la quasi-totalité des canaux d'irrigation a disparu. Les derniers canaux qui traversent le village sont gérés par le comité de canal du village mais selon le maire, les utilisateurs refusent parfois de participer à l'entretien des canaux ; une situation génératrice de conflits.

Le maire est plus inquiet de l'absence de route au village que du manque d'eau, même s'il remarque que la ressource diminue d'année en année et ce à cause de la déforestation. Un programme a été initié en 1997 par une ONG japonaise (*Tanzanian Pole Pole Club from Japan*) pour replanter des arbres dans le village et en forêt. Néanmoins, selon le maire, « *on ne peut empêcher les habitants d'aller régulièrement chercher de l'herbe et du bois de feu en forêt car il s'agit là d'une coutume et d'une habitude de longue date* »⁷.

4. Relations homme – nature : je t'aime moi non plus

4.1. Une paysannerie en émois

Population croissante, milieu écologique fragile, morcellement, chute des prix, voilà plusieurs raisons qui incitent à tomber dans le cercle pauvreté – dégradation de l'environnement – pauvreté. Quelques exemples viennent atténuer cette théorie en Tanzanie, comme le cas de l'ethnie Matengo, vivant un peu plus au sud mais dans les mêmes conditions que les Chagga. En appliquant le système agricole *Ngoro*, une technique n'utilisant que très peu d'intrants et où chaque plant évolue dans une cuvette creusée pour conserver l'humidité, les Matengo ont démontré qu'il est possible de cultiver suffisamment (cultures vivrières ou destinées à la vente) tout en protégeant le sol contre l'érosion (Rutarora, 1997). Dans la même ligne de pensée, les jardins familiaux des Chagga représentent un système complexe et évolué d'agroforesterie multi-strates ; une utilisation intensive des sols qui s'est néanmoins avérée viable jusqu'alors.

⁷ Entretien avec le Maire de Kidia, 23/07/2001.

Ces fameux jardins familiaux ont longtemps suscité une certaine forme d'admiration, par leur organisation minutieuse et leur diversité. En observant la structure verticale du shamba, on aperçoit souvent 3 étages ; on comprend que chaque espèce implantée a une fonction bien précise et qu'il s'agit véritablement d'un ensemble agro-forestier étudié et non d'une simple succession d'espèces. Une parcelle d'un seul hectare accueille d'abord plusieurs essences d'arbres (plantés pour le bois, l'ombre et les fruits), lesquels abritent des plants de bananes et de café. On retrouve ensuite au sol des espèces sciaphiles⁸, comme la patate douce. Mais aujourd'hui ? Si auparavant on louait les vertus du système agroforestier chagga et sa durabilité tant économique qu'écologique, les jardins familiaux changent d'allure.

Multifonctionnelle, la banane reste la culture vivrière par excellence des Hautes Terres. Cultivée toute l'année, elle se prépare de mille façons différentes, sert à la confection de la bière locale, conserve un prix stable sur le marché et ses feuilles sont utilisées pour l'alimentation du bétail. Pour ce qui est du café, sa culture est actuellement remise en question sur les pentes du Kilimandjaro. Le premier plant de café *arabica* a été intégré au système agroforestier dans les années 20 (Gillingham, 1997). Progressivement, les Chagga ont remplacé leurs plants d'éleusine (un millet qui servait essentiellement à la production de bière) par du café, la récolte destinée cette fois à la vente. Culture à risque donc, car les revenus des agriculteurs dépendent directement des prix du marché... en chute libre depuis les années '90. De plus, l'espèce *arabica* aurait besoin de pesticides pour un développement optimal ; des produits chers pour les paysans et nocifs pour l'environnement. L'utilisation systématique des pesticides et fongicides particulièrement sur les plants de café a d'ailleurs largement altéré la faune du sol et du sous-sol, faune vitale au recyclage des nutriments et à la formation d'humus (O'king'asi et Kessy, 1991). Si auparavant le gouvernement distribuait aux habitants ces pesticides, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Bilan : récoltes médiocres et revenus dérisoires.

⁸ Espèces qui ont besoin d'ombre pour se développer.

Si quelques uns persistent dans la culture du café par tradition, la plupart des paysans songent à le remplacer par du maïs. Maïs qui nécessite énormément d'eau, maïs qui participe à l'érosion, maïs dont le rendement augmente lorsqu'il est planté en rangs serrés sans ombre ; maïs qui ne coïncide pas avec le système complexe agroforestier. La monoculture prendrait-elle le pas sur la diversité culturelle ?

L'agriculture, un sujet qui inquiète toutes les familles chagga. La majorité de l'échantillon appréhende surtout la raréfaction des terres cultivables mais aussi les retombées de la crise de la caféiculture. Se pose alors la question des répercussions engendrées par la culture de produits destinés à la vente plutôt que la pratique d'une agriculture de subsistance. Dans une zone aussi fragile, isolée et difficile d'accès, la dépendance économique n'est-elle pas plus dangereuse qu'ailleurs ?

4.2. Le canal d'irrigation comme plate-forme de dialogue

L'eau sur les pentes du Kilimandjaro peut être définie comme un bien commun : une ressource gratuite, ne faisant pas l'objet de mécanismes marchands ni de processus d'appropriation. Dans les villages Chagga d'altitude, l'eau est en effet disponible collectivement et les villageois ont des droits d'usage égaux envers cette ressource ; ces droits et les devoirs des habitants liés à l'eau caractérisent le type de gestion adopté et déterminent les relations entre individus concernant l'utilisation de la ressource (Bromley, 1991).

En 1977, on estime à 500 le nombre de canaux d'irrigation sur le Kilimandjaro. Depuis des siècles, ce réseau complexe et élaboré alimente en eau des milliers de shamba. Il existe souvent dans un village un canal principal auquel sont rattachés de nombreux canaux secondaires lesquels alimentent les shamba. Cette arrivée d'eau évite aux femmes la pénible tâche d'aller chercher de l'eau à la rivière.

De la construction du canal à sa gestion, des droits à l'eau aux usages associés, tout ce qui touche aux canaux des villages chagga est étudié par des 'comités de canaux', présents dans chaque village. Font partie du comité l'ensemble des utilisateurs des canaux et les 'chefs de canaux', le plus souvent des membres du clan fondateur du canal principal. Le comité de canal organise régulièrement des réunions où

des décisions sont prises collectivement, concernant l'ensemble des problèmes et des projets liés à l'utilisation des canaux.

Les autorisations de prélèvement d'eau dépendent de la quantité d'eau disponible, du nombre de demandeurs, et de l'altitude. Dans les Basses Terres, des 'tours d'eau' ont été organisés avec des tranches horaires bien précises, en commençant par le shamba le plus en aval du système (Gillingham, 1997). Dans les Hautes Terres, l'eau est abondante et les 'tours d'eau' ne sont pas nécessaires. Les canaux en altitude sont multifonctionnels ; ils irriguent le shamba mais servent également énormément aux usages d'ordre domestique, souvent jusqu'à l'eau de boisson.

L'entretien des canaux principaux s'effectue collectivement une fois l'an ; par contre, chacun est responsable du bon fonctionnement du petit canal traversant sa parcelle, sauf quand de trop lourds travaux sont nécessaires. En cas de non-respect de ces règles villageoises, des sanctions s'appliquent. Ainsi, si un utilisateur ne participe pas aux tâches communes, les autres membres, après la journée de labeur, vont prélever chez le fautif l'équivalent d'une journée de travail, soit un poulet ou une grappe de bananes, qu'ils cuisinent le soir même. Si le fautif persiste, il se verra retirer son droit à l'eau. Les conflits majeurs peuvent ensuite remonter au niveau du district si nécessaire.

Le système de gestion des canaux d'irrigation repose ainsi sur une organisation sociale ancestrale basée principalement sur le travail et non le capital. C'est la présence aux réunions et la participation aux travaux d'entretien qui garantissent le droit à l'eau ; aucun aspect monétaire n'intervient dans le processus. Les fraudes sont rares, et ce à cause de la pression du groupe qui a également un rôle important dans le bon fonctionnement du système ; chaque membre agit pour conserver et son droit à l'eau et sa place au sein du groupe. Les 'passagers clandestins' — définis comme ceux qui usent d'un bien commun sans en assurer sa pérennité — ne survivent pas longtemps au sein d'une telle communauté. Il s'agit ainsi d'un système équitable — car tous les usagers ont les mêmes droits — , flexible — car même si le système général est régi par un certain nombre de règles formelles, chaque canal est unique et sa gestion dépend aussi de

nombreuses règles informelles — , et durables — grâce à cette complexité, chaque utilisateur participe à l'entretien et donc à la pérennité du système des canaux.

Si l'eau destinée à l'irrigation est gérée par des comités de canaux et bénéficie d'un cadre réglementaire précis, rien n'a été prévu pour l'eau de consommation. « *Je bois l'eau du canal, même si je sais que les gens y font leur lessive et que le bétail s'y abreuve* ». À ce jour, il n'existe pas de système organisé ou centralisé qui gère l'eau potable, ni à l'échelle du village, ni au niveau du bassin versant. Beaucoup boivent encore l'eau des canaux tandis que d'autres marchent quotidiennement vers la source ou la rivière la plus proche, ce qui représente une dépense en temps et énergie considérable. Ces derniers déplorent une pollution de l'eau des canaux et préfèrent ainsi s'approvisionner ailleurs. C'est le cas à Shimbwe et à Mweka, où la majorité des habitants ont constaté récemment une diminution notable de la qualité de l'eau des canaux. L'accentuation de la pression anthropique, la population croissante, les changements météorologiques et les touristes en seraient les principaux responsables, selon notre échantillon.

Mais la rivière est loin et les sources se font rares. Pression démographique, diversification des usages, changements de l'occupation du sol, autant de facteurs qui peuvent altérer aussi la quantité d'eau disponible sur un territoire. Qu'en pensent les Chagga? La majorité des enquêtés disent avoir constaté une diminution de l'eau au fil des années, qui serait due selon eux à la déforestation sur le Kilimandjaro. Les autres pensent que, globalement, la disponibilité en eau reste stable, si l'on exclut les variations saisonnières qui elles, s'amplifient, toujours selon notre échantillon. « *Oui, j'avais une source non loin de chez moi auparavant, mais plusieurs maisons ont été construites autour de la source qui a tout simplement disparue car on l'a surexploitée* ». Amenuisement des sources ou écoulement intermittent des rivières de nombreuses familles ont ainsi dû s'organiser autrement pour leur approvisionnement en eau potable ; il est à constater de fortes disparités selon les villages, tant en matière d'opinions que d'usages.

Quelle solution pour pallier la pollution éventuelle des canaux et ainsi assurer l'accès à l'eau potable pour tous ? Un réservoir collectif

relié directement à la forêt de montagne, disent les maires. Le réservoir, un projet qui revient très fréquemment dans les objectifs des communes ; un projet qui a été réalisé à Kidia. Si Shimbwe et Mweka présentent un réseau d'irrigation traditionnel basé sur la multiplicité de petits canaux (7 familles sur 10 ont un canal d'irrigation dans leur shamba), le village de Kidia a récemment installé une structure d'alimentation en eau allant de la forêt jusqu'au centre du village. La présence de ce réservoir d'eau a eu des effets notoires sur le comportement et les opinions des habitants ainsi que sur l'organisation générale des canaux d'irrigation. Parmi les enquêtés de Kidia, pas un ne possède aujourd'hui de canal qui traverse son shamba ; ils n'irriguent donc plus leurs plantations et comptent uniquement sur la saison des pluies. Le comité de canal a disparu, les derniers canaux qui subsistent ne sont pas entretenus et s'obstruent progressivement. En gagnant un réservoir d'eau potable, les habitants de Kidia ont perdu leur système de canaux d'irrigation ; le jeu en vaut-il la chandelle ? Sachant que de nombreux villages ont comme objectif d'installer de tels réservoirs d'eau potable, on peut s'interroger sur l'avenir des canaux d'irrigation sur le Kilimandjaro.

Il est vrai qu'à haute altitude, vue la pluviométrie abondante, l'irrigation ne semble pas vitale pour les systèmes agricoles (Devenne, 1999). Il n'empêche que le système ancestral des canaux d'irrigation fait partie du patrimoine culturel chagga et assure une organisation sociale forte au sein des villages. Le canal, dans les villages des pentes du Kilimandjaro, représente une entité forte autour de laquelle s'organisent des processus de négociations, de dialogue, de communautarisme... de gouvernance, même si les femmes sont encore exclues du comité de canal. Résultats : l'accès à l'eau est équitable, les canaux sont entretenus et les fraudes sont minimales. La gestion des canaux d'irrigation témoigne en effet d'une gouvernance locale efficace, dont les principes phares sont la participation et la concertation et dont les Chaggas restent seuls maîtres du jeu, phénomène relativement rare. « *L'eau du ciel appartient à Dieu ; et l'eau du canal aux membres du comité* ». Contrairement aux domaines agricoles et forestiers où les acteurs externes tels l'État, les industriels ou les associations ont tenté de s'interposer, le sort des canaux d'irrigation

parvient malgré tout à demeurer encore aujourd'hui aux mains et aux mains seules des Chagga.

4.3. La forêt interdite

Depuis que la réserve a été mise en place sur le Kilimandjaro, les habitants se sont vus interdire l'accès à la forêt. Ils doivent maintenant se contenter pour leurs besoins en bois de feu, bois d'œuvre, herbages et autres produits non ligneux d'une frange de 800 m autour de la ceinture forestière où seuls sont autorisés les ramassages de bois mort. Comment les Chagga se sont-ils adaptés à cette situation ?

Toutes les familles interrogées plantent des arbres sur leur shamba. Vu la taille réduite de la parcelle, cela suffit rarement à combler les besoins en bois souvent importants (bois de chauffage, bois d'œuvre, etc.). « *J'ai dû commencer à brûler mes cafés* ». Les Chagga doivent ainsi s'approvisionner en bois à l'extérieur : 77 % de notre échantillon se rendent régulièrement sur la frange forestière autorisée, 23 % s'adressent au village, le plus souvent à la pépinière communale, et 20 % s'arrangent entre voisins. Au niveau des disparités entre villages, 9 personnes sur 10 vont en forêt à Mweka, 8 à Kidia et 6 à Shimbwe. Ce dernier chiffre s'explique par le fait que plusieurs entretiens se sont déroulés en présence du maire ou de son assistant. Rappelons aussi qu'un Comité environnemental a été créé en 1998, chargé de la reforestation, de l'éducation environnementale et de la surveillance contre la déforestation. Dans tous les cas, c'est la forêt qui reste prioritaire dans le mode d'approvisionnement en bois, la pépinière communale n'étant pas toujours opérationnelle, les paysans n'ayant que peu d'espaces disponibles pour la plantation d'arbres et la croissance de ces derniers n'étant pas en adéquation avec les besoins urgents et quotidiens en produits ligneux.

'*Frange autorisée*' ; pas si simple, si l'on en croit le discours des habitants. Il serait aujourd'hui très risqué de s'aventurer en forêt ; 91% des villageois redoutent d'aller en forêt même pour s'approvisionner en petit bois ou herbages pour le bétail. « *J'ai normalement le droit de me rendre en lisière forestière, et pourtant j'ai peur pour ma vie à chaque fois* ». Les gardes forestiers n'hésitent pas à leur confisquer tous leurs outils et à les

condamner à de lourdes peines ou amendes, à moins de payer. Au sein de la réserve forestière, la corruption va bon train et coupe du bois qui paie. « *Seuls ceux qui peuvent payer les gardes sont autorisés à couper du bois ; la corruption aide en quelque sorte à la préservation de la forêt* ».

En attendant, ce sont les gardes forestiers payés par le gouvernement tanzanien qui seraient suspectés d'organiser le trafic de bois sur le Kilimandjaro et donc de participer à la dégradation du 'patrimoine commun de l'humanité'... Il est vrai que la mise en place de la réserve puis du parc, s'est faite sans réel appui scientifique mais sous la pression politique. En y interdisant l'accès aux populations locales, les gardes se seraient appropriés le domaine forestier pour y initier un commerce sylvicole. Il s'agit d'une information soutenue par la majorité de l'échantillon et que nous avons pu constater sur le terrain à plusieurs reprises, lors de visites au sein de la forêt et lors de discussions avec les gardes où de nombreuses incohérences faussaient leur discours.

Lorsqu'on interroge les Chagga sur la réserve, 71 % d'entre eux approuvent la démarche et se déclarent contre son abolition. « *La réserve évite que des hommes d'affaire ou des industriels s'emparent de notre forêt et la transforment en désert* ». Quelques uns restent sceptiques : 18 % s'estiment convaincus de l'utilité de la réserve mais déplorent son mode de fonctionnement. « *La réserve est avantageuse pour le gouvernement mais néfaste pour les populations ; mais si la forêt nous appartenait, nous ne pourrions résister longtemps aux industriels qui transformeraient rapidement la forêt à leur gré* ». Seuls 11 % se déclarent mécontents de la réserve et pensent que la forêt devrait appartenir à ceux qui en ont le plus besoin : les paysans. « *La forêt appartient à ceux qui y habitent ; à nous d'instaurer nos lois pour la préserver* ». Ces résultats qui concordent avec ceux de Newmark et Leonard, 1991, vont à l'encontre de l'idée reçue comme quoi les populations locales seraient opposées à la mise en place d'aires protégées sur leur territoire et ne verraient aucun intérêt à préserver leur milieu (Kilimanjaro Draft General Management Plan, 1992).

Sur les pentes du Kilimandjaro, 9 individus sur 10 se déclarent contre la suppression de la réserve forestière, conçue pour préserver un

milieu naturel en danger. Même si les paysans adhèrent au concept de réserve forestière, ils déplorent néanmoins l'attitude répressive et abusive des gardes forestiers et se disent prêts à participer au système de gestion de la forêt pour définir de nouvelles lois plus équitables pour les hommes comme le milieu. « *Le gouvernement ne devrait pas nous interdire l'accès en forêt mais il faut alors trouver un autre moyen de protéger l'environnement. De nouvelles lois doivent être élaborées pour les villageois qui souhaitent avoir accès à la forêt tout en préservant ce milieu* ». Cette sensibilisation environnementale et le désir de participer à la gestion forestière viennent sans doute de la période durant laquelle les Chagga avaient la responsabilité de la frange forestière en limite de réserve (Kivumbi et Newmark, 1991).

La forêt est-elle aujourd'hui menacée sur le Kilimandjaro ? « *Non plus maintenant* » disent 83 % de notre échantillon. Les paysans Chagga ont accueillis la réserve forestière avec sérénité et les gardes avec désolation ; devant tant d'injustices de la part de ces derniers, les paysans évitent en général tout affrontement et tentent simplement de diversifier leurs modes d'approvisionnement en bois.

Par contre, on assiste à une déresponsabilisation vis-à-vis du milieu forestier auprès de quelques individus qui s'élèvent contre la mise en place de la réserve gouvernementale. Dans les années '40, lorsque la frange forestière de 800m était gérée par la communauté chagga, l'ensemble des habitants respectaient les règles villageoises par souci de conservation mais aussi pour garder leur place au sein du groupe. La pression sociale ayant disparue lors de l'appropriation de la forêt par l'État, certains individus n'hésitent pas à s'immiscer en forêt pour s'approvisionner en bois et autres produits non ligneux. « *Je vais maintenant couper du bois en forêt la nuit, comme beaucoup d'autres familles du village* ». Une coupe ne va plus à l'encontre des normes villageoises mais représente aujourd'hui un délit contre l'État ; la forêt n'est plus associée à la communauté mais au gouvernement. Certains ne se sentent alors plus concernés par la problématique forestière et les premiers conflits apparaissent entre gardes et paysans chagga. Mais il s'agit d'une faible part de notre échantillon. La plupart voue à la forêt un attachement profond et se dit prêt à participer à la préservation du

domaine forestier... mais pourquoi un tel engouement pour cette forêt de montagne?

« *La forêt apporte la vie* ». Tous les habitants des villages pentus du Kilimandjaro vouent à la forêt un respect sacré, comme si la conservation de cette forêt d'altitude passait avant leur survie et besoins quotidiens. A quoi sert une forêt ? Cette question avait été adressée aux habitants de Sologne, région fortement boisée de France et la forêt était alors associée à l'oxygène, la chasse, la promenade, la sylviculture (Sébastien, 2001). Posée aux Chagga, les réponses sont d'une toute autre nature. Première réponse : l'eau pour 93 % des interviewés, sous toutes ses formes. La forêt protège les sources, amène la pluie, alimente les canaux et les rivières. Ensuite viennent seulement les usages directs tels le bois de feu, bois d'œuvre (76 %) et l'herbe pour le bétail (34 %). La forêt assure également la protection des sols (14 %) et la régulation du climat (7 %). Finalement, il s'agit d'un abri pour la faune pour 3 % de l'échantillon. Une grande majorité de résidents voient ainsi dans la forêt une source d'eau avant tout ; les habitants considèrent la forêt comme beaucoup plus qu'une simple réserve de bois et lui attribuent de nombreuses fonctions environnementales, qui passent d'ailleurs avant les simples valeurs d'usage.

Y a-t-il un lien entre forêt et eau ? Réponse unanime cette fois sur les pentes du Kilimandjaro: oui à 100 %. « *Les arbres attirent les nuages et font pleuvoir* » ; « *les racines des arbres pompent l'eau du sol pour la restituer aux villageois* », « *Il va falloir arrêter de replanter car on commence à avoir trop de pluie !* » « *L'eau ne devrait pas représenter un problème majeur sur le Kilimandjaro si l'on protège la forêt* ». Les Chagga sont convaincus que la disponibilité en eau dépend directement et exclusivement des surfaces forestières. Les représentations qu'ils se font de la forêt se bousculent mais toutes y intègrent l'élément eau. L'environnement représente alors un tout dont les éléments sont interconnectés les uns aux autres.

4.4. Un glacier qui s'efface

Depuis la création de la réserve naturelle, les neiges éternelles du Kilimandjaro ne sont accessibles qu'aux touristes. Mis à part les

porteurs, les Chagga ne s'y rendent que très rarement. Il s'avère ainsi intéressant de saisir ce que connaissent les populations locales du glacier qui les surplombe. Des 50 % de notre échantillon qui sont au courant que les fondent, tous appréhendent ce phénomène, glaciers qui est perçu comme un véritable drame au sein des communautés chagga ; il s'agit d'une menace grandissante dont ils ne comprennent pas les causes et dont ils ne peuvent prédire les conséquences. Les scénarii envisagés se multiplient alors. Certains pensent que les températures chuteront ; d'autres, qu'elles augmenteront. On dit aussi qu'il y aura trop d'eau ou plus d'eau du tout. Une image qui revient tout de même fréquemment : la fonte des glaces asséchera les pentes de la montagne et les transformera en zones désertiques. « *Si les neiges fondent, le Kilimandjaro ne sera qu'un désert et nous mourrons tous* ». Il reste néanmoins 40 % de l'échantillon qui n'a pas été informé du phénomène. « *Je ne sais pas si les neiges fondent mais si c'est le cas, alors la fin est proche* ». La fin est-elle vraiment proche ? Il est vrai que les glaciers du Kilimandjaro se sont retirés de 82 % de la superficie totale qu'elles couvraient sur la cime il y a un siècle et devraient avoir disparu complètement dans une vingtaine d'années. Malgré tout, 13 % des paysans rencontrés refusent de croire à ce phénomène. Selon ces derniers, il fait chaque hiver un peu plus froid, et il est inimaginable que le Kilimandjaro se débarrasse de sa calotte polaire.

Un climat qui se refroidit, est-ce le sentiment général ? Oui. Les trois remarques les plus courantes concernant les changements climatiques sont d'abord un hiver de plus en plus rigoureux, suivi d'une saison des pluies variable et la montée des extrêmes climatiques. « *Avec tous ces changements, on ne sait plus quand planter ni quand récolter* ». Pour la plupart, l'explication de ces changements climatiques reste un mystère. Les Chagga attribuent ces changements avant tout à la globalisation et à la fonte des neiges. Viennent ensuite la déforestation et la reforestation, les activités humaines et la pollution de l'air, et enfin la volonté de Jah, c'est-à-dire de Dieu. Il est intéressant de noter que nombreux sont ceux qui parviennent à relier leur situation locale aux changements globaux. Les paysans des pentes du Kilimandjaro sont pourtant isolés, sédentaires et peu touchés par l'information et sont néanmoins en mesure d'identifier les enjeux globaux et planétaires tels

la mondialisation, les pollutions de l'eau et de l'air, les changements climatiques ou la surpopulation ; une observation étonnante qui pourrait signifier que les enjeux globaux commenceraient véritablement à se manifester localement, même sur les hauteurs du Kilimandjaro.

4.5. Et demain ?

L'identification des enjeux globaux par des populations isolées se manifeste également nettement lorsqu'on souhaite évoquer les désirs et peurs des Chagga. Lorsqu'on demande aux paysans d'exprimer leurs inquiétudes, ils évoquent éventuellement des problèmes qui les touchent directement tels que la raréfaction des terres, mais surtout des problèmes globaux qu'ils redoutent à long terme, et pour la communauté, comme les changements climatiques ou la fonte des neiges. Quand ils se placent dans un état d'esprit où ils doivent analyser leurs problèmes, les Chagga ne réfléchissent pas à leur shamba mais au territoire tout entier, pas à leur famille mais à l'ensemble de la communauté, pas au lendemain mais aux décennies à venir. On remarque que ni la déforestation ni le manque d'eau ne figurent sur la liste des problèmes vécus ou envisagés ; en effet, depuis la création de la réserve, ces deux craintes ont progressivement disparu sur les pentes du Kilimandjaro. Peur qui revient par contre régulièrement, la transformation de leur environnement en désert. Le Sahara est même fréquemment cité dans les discussions. Ils ont conscience de vivre dans un environnement fragile et sain, et apprécient les 'bonnes conditions de vie' que leur offre la forêt d'altitude. L'humidité, la fraîcheur de l'air, l'absence de pollution, les habitants se sentent privilégiés en habitant sur les pentes du Kilimandjaro et le désert représente à leurs yeux la fin du monde.

Si les Chagga pouvaient changer une chose de leur existence, quelle serait-elle ? Il était demandé aux habitants de faire un souhait. Il est intéressant de noter que les souhaits exprimés ne représentent pas les solutions aux problèmes avoués précédemment. Étonnamment, c'est la vache qui revient le plus fréquemment au sein des désirs évoqués. Il est vrai que le bétail est synonyme de richesse et de

stabilité. Viennent ensuite davantage de terres cultivables, une maison, des pesticides, une route, un hôpital, et en bout de piste et au même niveau davantage de revenus, de récoltes, d'eau, de nourriture, d'outils, une éducation et du maïs. 'Faites un vœu', d'emblée c'est le quotidien et l'immédiat qui reprennent le dessus, ici symbolisés par la vache. L'eau a cette fois été quelquefois évoquée, mais reste largement devancée par le bétail ou les pesticides. En ayant des inquiétudes globales, les Chagga doivent ainsi survivre au jour le jour et s'ils pouvaient changer une chose de leur vie, alors ils régleraient un problème urgent et personnel pour améliorer leur quotidien. Mais leurs soucis journaliers ne les empêchent pas de percevoir les enjeux majeurs du moment.

Face à toutes ces inquiétudes, le paysan Chagga souhaite-t-il partir s'installer ailleurs ? Pour évaluer le degré d'attachement des Chagga à leur environnement, une des questions proposait aux habitants d'aller s'installer dans une belle maison de la capitale, à Dar es Salaam... et 93 % des enquêtés choisissent de rester dans leur village. « *Je ne quitterai jamais mon village car j'aurais trop peur de perdre ma culture chagga* ». Avec le morcellement des parcelles agricoles, certains membres de la famille sont dans l'obligation de quitter les pentes du Kilimandjaro et nombreux sont ceux qui louent un petit logement dans la ville de Moshi, au piémont de la montagne. Mais tous remontent au village chaque fin de semaine. Car un Chagga ne peut vivre ailleurs que sur le Kilimandjaro. Ce n'est pas seulement un lien historique, des racines familiales ou des traditions qui unissent les Chagga au Kilimandjaro : le toit de l'Afrique fait partie d'eux-mêmes. Cette donnée culturelle n'est pas un point de détail mais est une composante capitale dans la décision des mesures à prendre ; ainsi les projets de délocalisation des populations se sont souvent avérés être des échecs. Culture Chagga oblige, les communautés rurales se révèlent très attachées au Kilimandjaro. « *Je n'ai pas envie de vivre une vie de réfugié ; je suis né ici, j'y mourrai* ».

5. Discussion

Accuser les paysans Chagga concernant une éventuelle pénurie d'eau à Moshi... pas si simple. La montagne n'appartient plus depuis longtemps aux Chagga. Le gouvernement a d'abord créé le Parc National du Kilimandjaro en 1972, avec des zones interdites aux populations locales mais ouvertes aux touristes. Ces premières 'mesures de protection' gouvernementales sont renforcées par l'ordre présidentiel de 1984 qui interdit toute coupe en forêt sur l'ensemble du territoire ; les villageois ne sont autorisés à pénétrer en forêt que sur cette bande de 800m et ce, uniquement pour ramasser du bois mort pour leurs besoins quotidiens. Un texte *a priori* en faveur de la préservation qui se traduit sur le terrain par des patrouilles circulant jour et nuit en forêt pour arrêter *qui va là*. En 1989, les forêts de montagne, landes, déserts alpins et les glaciers du Kilimandjaro -de 1800m au sommet- sont classés Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'Unesco, c'est-à-dire *ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle*.

Aujourd'hui, plus de 20 000 randonneurs grimpent le toit de l'Afrique chaque année, à des prix qui flambent. La réserve naturelle est source de revenus monétaires importants pour le pays, réserve suivant les commandements de la Banque Mondiale pour répondre à une forte demande internationale. L'objectif avancé est celui de la protection d'un 'patrimoine naturel mondial' auquel les populations du Nord accordent une si grande valeur ; les populations locales, elles, ne se rendraient pas compte du trésor qu'elles côtoient (Constantin, 1998). Résultat : la priorité revient à la protection de la faune et flore, parfois au détriment du niveau de vie des habitants. Un rapport officiel indique qu'il n'y a aucune retombée économique du parc pour les populations locales (Ministry of Lands, Natural Resources and Tourism, 1989), et pourtant aucune forme de protestation de masse ne voit le jour. Pas de révolution chez les Chagga pour l'instant. Ils se contentent de tourner le dos peu à peu à la forêt, milieu dont ils se sentaient faire partie auparavant. Quel bilan pour la réserve naturelle ? Des mesures qui viseraient à exclure les villageois du système s'avèreraient en tous cas incapables de fonder une politique efficace de conservation (Constantin, 1998).

Le Kilimandjaro appartenant à l'humanité toute entière, les habitants se sentent d'abord dépossédés, puis déresponsabilisés vis-à-vis de ce milieu, même s'ils tiennent toujours à sa pérennité. Petit à petit, la pression sociale, l'intégration au groupe, le communautarisme n'ont plus leur place. Pourtant, la gestion collective caractérise l'organisation sociale Chagga, gestion ayant surpris par ses résultats convainquants. D'abord concernant la gestion de l'eau, et plus précisément des canaux d'irrigation, dans les villages de haute altitude qui peut se caractériser par une gouvernance locale efficace assurant la pérennité de la ressource. Gestion collective -loin de la tragédie- également, dans les années '40, dans le cas de la frange forestière, laissée au soin des habitants. A cette époque, c'est la communauté Chagga dans son ensemble qui prenait en charge la gestion de cette forêt dite sociale. Sociale car la gestion de ce territoire forestier avait engendré au village des groupes de discussion, de travail, d'organisation, et les relations entre acteurs s'en étaient trouvées enrichies. Ce bout de forêt était alors devenu intrinsèquement lié à l'organisation sociale du village. Chacun avait un rôle à jouer dans le système et les fraudes étaient rares. On peut supposer que la pression sociale et les règles villageoises poussaient chaque individu à ne pas commettre d'impair vis-à-vis de la communauté. Aujourd'hui, nos résultats montrent que les Chagga se révèlent toujours très attachés au milieu forestier, conscients de sa fragilité et concernés par sa préservation. Il semblerait que cette expérience de gestion collective des années '40 ait porté ses fruits jusqu'aujourd'hui (Kevumvi & Newmark, 1991). De nombreux types de gestion des ressources naturelles se sont succédés sur les pentes du Kilimandjaro. La 'tragédie des biens communs' se confirme-t-elle au sein des villages Chagga ? Il semble que non. Les divers exemples d'appropriation collective se sont soldés par des réussites tant au niveau écologique que social.

Conclusion

Peut-on affirmer que la ressource en eau est menacée sur le Kilimandjaro ? Tous les acteurs s'entendent en tous les cas pour avouer une désorganisation de l'hydrosystème qui se traduit

différemment selon les interlocuteurs. Certains déplorent une baisse de qualité des eaux, d'autres subissent un stress hydrique. Certains appréhendent les changements climatiques, d'autres redoutent la fonte des neiges. Les enjeux liés à l'eau sont nombreux et inquiètent pour sûr l'ensemble des parties prenantes du système, populations locales comme scientifiques, politiques comme associations. Et pourtant, les recherches faites sur ce thème restent dispersées et peu cohérentes. Tandis que la communauté scientifique reste toujours prudente quant à la dégradation de la ressource en eau, l'État admet officiellement que l'eau dans son ensemble pose problème sur les pentes du Kilimandjaro. Pour y remédier, des programmes de sensibilisation aux enjeux environnementaux destinés aux populations locales sont en préparation.

Face à la dégradation du patrimoine naturel du Kilimandjaro, ce sont les populations locales qu'on montre du doigt en premier lieu, comme c'est souvent le cas. Les Chagga, sous la pression démographique, ont peu à peu intensifié leurs pratiques agricoles et modifié l'occupation du sol. Mais le petit paysan n'est certes pas le grand responsable. Il a été constaté sur le terrain une corruption nette des gardes forestiers qui seraient susceptibles d'organiser un vaste marché noir du bois issu de la réserve. D'autre part, les industries de la filière bois n'ont pas tout à fait disparu des pentes du Kilimandjaro et les grandes plantations de café (*coffee estates*) auront pu elles-aussi modifier en parti l'hydrosystème. La recherche de voies de gestion plus 'durable' des ressources naturelles pourrait donc se pencher sur les comportements de l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la réserve forestière.

Pour les populations locales rencontrées à 2000 m d'altitude, l'accès aux ressources constitue leur moyen d'existence. De ce fait, par différentes formes, leur rapport à ces espaces est fortement valorisé tout en étant très instrumental, mais ce n'est pas tout. Plus qu'un simple rapport instrumental, notre étude a montré que les Chagga vouent à leur environnement un attachement profond, basé sur des valeurs culturelles, sociales, symboliques ou tout simplement sur l'instinct de survie. Ces paysans des villages perchés du Kilimandjaro ont conscience que leur qualité de vie dépend directement de

l'hydrosystème et de la forêt d'altitude. Ainsi leurs pratiques sont-elles respectueuses du milieu et leurs connaissances liées aux ressources naturelles, très riches. En effet, pour cultiver des plantes indigènes, les populations locales doivent avoir une connaissance précise de leur niche écologique et du milieu en général, ce qui renforce la biodiversité existante du milieu (Messerli 1997). Contrairement aux *a priori* si fréquemment clamés, notre étude a montré que les villageois utilisent les ressources naturelles avec un souci de conservation. En découle une certaine durabilité du système, qu'on pourrait qualifier de *durabilité de survie*.

Les Chagga feraient-ils du développement durable sans le savoir ? On aurait pu le croire il y a encore quelques années, en observant les techniques agroforestières élaborées et l'organisation sociale liée à la gestion des canaux d'irrigation. De même pour la gouvernance, où participation, négociation et concertation sont de rigueur chez les Chagga. Aujourd'hui, vu la diversité des pressions extérieures, ce n'est plus aussi simple.

À l'heure actuelle, si l'on veut aborder le problème de la gestion de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant comme le bassin de Pangani, alors il convient d'approcher le problème davantage par les relations entre parties prenantes que simplement par une étude hydrologique. Sur le terrain, on constate que si les scientifiques échangent parfois avec les politiques, les associations comme les habitants sont rarement du jeu. Les populations locales étant vues avant tout comme des 'gêneurs' selon le gouvernement, s'instaurent alors des relations conflictuelles amont — aval. Le Pbwo, chargé de mettre en place un programme intégré de l'eau à l'échelle du bassin afin d'assurer une alimentation stable de la ville de Moshi, pourrait avant tout mettre sur pied des cellules de dialogue entre citoyens et paysans. Une deuxième mesure pourrait consister à redonner la responsabilité des ressources naturelles aux populations locales ; laisser faire tout en restant informé. La gestion des ressources naturelles serait alors sous la responsabilité du groupe, avec des lois internes et des représentants pour assurer les négociations avec les partenaires extérieurs. On a montré que dans les villages des pentes du Kilimandjaro, l'organisation sociale était intrinsèquement liée à la

gestion des ressources naturelles et que la pression sociale était maître du jeu.

L'enjeu de la conservation suppose de gérer les relations entre les hommes à propos de la nature, bien plus que la nature elle-même (Weber, 1998), et l'État n'est pas en position de le réaliser aujourd'hui sur le toit de l'Afrique. Il semble qu'un des objectifs de la réserve est de tenir à l'écart les populations locales de l'aire protégée, d'où la multiplicité des gardes forestiers ; les villageois connaissent le terrain pourtant mieux que personne et ont accumulé au fil des siècles un bagage de connaissances précieuses, lesquelles pourraient s'avérer utiles aux décideurs.

De nombreux exemples ont montré que la non négociation était à plus ou moins long terme économiquement et écologiquement coûteuse, et souvent humainement dramatique. Il s'agirait ainsi pour le gouvernement tanzanien de donner aux populations le pouvoir de mobiliser leurs propres capacités d'être des acteurs sociaux, plutôt que des sujets passifs, de gérer leurs ressources, de prendre des décisions et de contrôler les activités qui affectent leur vie. Car des ressources naturelles gérées par les utilisateurs locaux : une situation qui peut être le garant d'une certaine durabilité du système (Orstom, 1991).

Références

- BROMLEY, D.W. (1991). *Environment and economy: property rights and public policy*. Oxford : Basil Blackwell.
- BROWN, L. (1990). *L'état de la planète, Nouveaux horizons*. Paris : World Watch Institute.
- CONSTANTIN, F. (1999). 'La gestion des ressources naturelles sauvages: droits, développement local et enjeux de pouvoirs', in Karthala – Coopération française (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité* (pp. 315–337).
- DEVENNE, F. (1999). 'Mutations agricoles et gestion des ressources au Kilimandjaro'. Thèse pour le doctorat de géographie de l'Université Paris X - Nanterre.

- EDWARDS, K.A. and BLACKIE, J.R. (1981). 'Results of the East African catchments experiments 1958-1974', in R. LAL and E.W. RUSSEL (eds.), *Tropical Agriculture Hydrology: watershed management and land use*. John Wiley : New York (pp. 163-188).
- GILLINGHAM, P. (1997). *Indigenous irrigation on Mount Kilimanjaro, Tanzania*. Cambridge : University of Cambridge.
- GODET, M. (2001). *Manuel de prospective stratégique, une indiscipline intellectuelle*. Paris : Dunod.
- GROVE, A. (1993). 'Water use by the Chagga on Kilimanjaro', *African Affairs* 92 : 431-448.
- HARDIN, G. (1968). 'The tragedy of the commons', *Science* 162 : 1243-1248.
- HUGGINS, C. (2000). *Rural water tenure in East Africa. A comparative study of legal regimes and community responses to changing tenure patterns in Tanzania and Kenya*. Nairobi : ACTS.
- IKEGAMI, K. (1994). 'The traditional agrosilvopastoral complex system in the Kilimanjaro region, and its implications for the Japanese-assisted lower Moshi irrigation project', *African Study Monograph* 15 (4): 167-176.
- ITANI, J. (1998). 'Evaluation of an indigenous farming system in the Matengo highlands, Tanzania, and its sustainability', *African Study Monographs* 19 (2): 55-68.
- TANZANIA NATIONAL PARKS (1992). *Kilimanjaro Draft General Management Plan*. Dar es Salaam: Planning Unit.
- LAMPREY, R.H., MICHELMORE, F. and LAMPREY H.F. (1991). 'Changes in the boundary of the montane rainforest on Mount Kilimanjaro between 1958 and 1987', in W.D. NEWMARK (ed.) *The Conservation of Mount Kilimanjaro*. Gland: IUCN Tropical Forest Programme.
- MASAWE, J. (1994). 'Agricultural credit as an instrument of rural development in Tanzania: a case study on the credit programme for tractorization of small scale agriculture in Morogoro region', *African Study Monographs* 15 (4): 211-226.

- MATHIEU, P. (1998). 'Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique : fatale attraction ou liaisons hasardeuses ?' *Nature, Sciences, Sociétés* 6 (3) : 27-34.
- MATTEE, A.Z. (1994). 'Reforming Tanzania's agricultural extension system: the challenges ahead', *African Study Monographs* 15 (4): 177-188.
- MBOYA, A., MPONEJA, F. *et al* (1999). *Environmental profile of Moshi Municipality. Managing the sustainable growth and development of Moshi, the town of Mt. Kilimanjaro*. Moshi: Sustainable Moshi Programme, United Nations Centre for Human Settlements.
- MINISTRY OF LANDS, NATURAL RESOURCES AND TOURISM (1989). *Tanzania forestry action plan 1991/91- 2007/08*. Dar es Salaam: MLNRM.
- MINISTRY OF WATER, ENERGY AND MINERALS (1993). *Preliminary study of Moshi urban water supply estimation*. Moshi: MWEM.
- NEWMARK, W.D. and LEONARD, N.L. (1991). 'Attitudes of local people toward Kilimanjaro National Park and Forest reserve', in W.D. NEWMARK (ed.), *The Conservation of Mount Kilimanjaro*. Gland: IUCN Tropical Forest Programme.
- RUTATORA, D.F., MAFU, S.T.A. *et al* (1996). 'The importance of farmer participation in rehabilitating degraded Uluguru mountain slopes : the experiences from Madugu and Towero villages in Morogoro region, Tanzania', *African Study Monographs* 17 (3): 117-128.
- REES, J. (1985). *Natural resources: allocation, economics and policy*. London: Methuen.
- SARMETT, J.D. and FARAJI, S.A. (1991). 'The hydrology of Mount Kilimanjaro : an examination of dry season runoff and possible factors leading to its decrease', in W.D. NEWMARK (ed.), *The Conservation of Mount Kilimanjaro*. Gland: IUCN Tropical Forest Programme.
- TABAH, L. (1995). 'Les interrelations populations – environnement – développement: état de la question et perspectives', in J. Clarke et L. Tabah (eds.) *Population – environment – development : interactions*. Paris : CICRED.
- WEBER, J. (1999). 'Perspectives de gestion patrimoniale des ressources renouvelables', in Karthala – Coopération française (ed), *Quelles*

politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité (pp. 535–552).

WILY, L. (1997). 'Bientôt des réserves villageoises à Duru-Haitemba en Tanzanie', *Arbres, Forêts et Communautés Rurales* 11 : 4–13.

WWF (1997). 'Case study for Tanzania', in D. REED (ed.), *Structural adjustment, the environment and sustainable development*. London: Earthscan.

Instructions aux auteurs

Il est demandé aux auteurs de soumettre deux copies de leur article (en anglais ou en français). Les articles ne doivent pas excéder 30 pages (format A4) ou bien vers 15 000 de mots.

Le titre sera suivi du nom complet de l'auteur ou des auteurs, de leur titre, fonction actuelle, institution de rattachement et adresse (y compris une adresse électronique).

Le texte doit être tapé en recto seulement, en 1,5 interligne, avec des marges de 1,5 cm. Veuillez taper le texte dans une police *sans serifs*. La version électronique (sur disquette 3 pouces ½ ou par courrier électronique) devra aussi être envoyée. Les sous-titres doivent être tapés comme le reste du texte, et numérotés séquentiellement (par ex. : 2 ; 2.1 ; 2.1.2). Tous les mots vernaculaires ou d'une autre langue que le français doivent être tapés en italiques, et accompagnés d'une explication claire la première fois qu'ils sont utilisés dans le texte, tout comme les acronymes (qui peuvent être au besoin traduits).

Les notes doivent figurer en bas de page et doivent être limitées à l'explication d'un point précis du texte. Elles ne doivent pas être utilisées pour citer des références bibliographiques.

Le format « auteur, date » (par ex. : Hartley et Walsh, 1980 ; Paivio, 1975) doit être utilisé pour toutes les références citées dans le texte. Dans le cas où il y a trois auteurs ou plus, le nom du premier doit être mentionné et les autres indiqués par *et al.* (par ex. : Ndegwa *et al.*, 1987).

Les cartes et diagrammes doivent être tracés selon un standard d'impression en noir et blanc. Des indications précises sur les sources doivent apparaître lorsque les cartes ou diagrammes ne sont pas originales. Lorsque des graphiques sont utilisés, ils doivent être produit par MS Excell, avec une copie sur disquette ou par courrier électronique, et accompagnés du tableau de chiffres utilisés pour produire le graphique.

Immédiatement après le texte, sous l'intitulé *Références*, les références complètes cités dans l'article (et seulement ces références) doivent figurer en ordre alphabétique. Dans le cas où vous utiliseriez le logiciel de création bibliographique EndNote, veuillez nous fournir le fichier correspondant aux références bibliographiques du texte.

Guidelines to Contributors

Contributors are requested to submit two copies of their papers (in English or French). Papers should be no longer than 30 (A4) pages or about 15,000 words.

The title will be followed by the complete name of the author(s), their title, occupation, host institution and address (include an e-mail address).

The text is to be typed (preferably in a Sans Serifs font) on a single side of paper, double-spaced, with a margin of 1.5 cm. A 3½ disk in MS Word version or by e-mail, should also be submitted. Subtitles should be typed in sentence case, and numbered serially, e.g; 2; 2.1; 2.1.1. All vernacular words or those in a language other than English/French should be italicised, with a clear explanation of the term where first used in the text. All acronyms are to be fully spelt out when first used (which can be translated if need be).

Where footnotes are included, they should be on the same page as they appear in the text. These are to be brief and limited to expanding a point in the manuscript. Footnotes should not be combined with references to literature.

The author and year format should be used for all references cited within the text, e.g. (Hartley and Walsh, 1980; Paivio, 1975). In case there are three or more authors, the surname of the first one should be listed, and the rest referred to as *et al* e.g. (Ndegwa *et al*, 1987).

Sketch maps and diagrams should be drawn to a standard suitable for reproduction in black and white. Accurate citations of source should be given in cases where originals of maps/diagrams are not used. Where graphs are used, they should be generated in MS Excel, with a copy on disk or by e-mail, and the accompanying table attached.

Immediately after the text, and under the heading *References*, complete reference citations (only those referred to in the text) should be listed in alphabetical order. In the event that the EndNote software has been used to generate the bibliography, kindly send to us the file corresponding to the bibliographical references in the text.